

Ce dossier est un dépôt de plainte.

Ce dossier est destiné à l'attention d'un procureur de la République qui opère dans le milieu de l'habitation.

Le choix d'envoyer ce dossier au procureur de la République est dû au refus de la police nationale de Limoges d'enregistrer les mains courantes et toute forme de plainte de ma part.

Mme Siham LEKOUSSI
14 Avenue Jean Gagnant
87000 Limoges
06.66.86.17.64
sihamlekoussi@gmail.com

Madame, Monsieur le procureur de la République
Tribunal judiciaire de Limoges
23 Pl. Winston Churchill
87000 Limoges

Objet : Dépôt de plainte

Madame, Monsieur le procureur de la République,

J'ai l'honneur de vous informer des faits suivants :

- Les préjudices moraux dus à l'incompétence de Limoges Habitat.
- Les préjudices moraux dus à l'agressivité de la famille DESFORGES.
- Les préjudices moraux dus au refus de dépôt de mes mains courantes et de plaintes auprès du commissariat de Limoges.

En conséquence, je souhaite, pour ces faits, porter plainte contre :

- Limoges Habitat.
- La famille DESFORGES.
- Commissariat National de Limoges.

Je vous précise que les preuves sont sous formats numériques ainsi que des témoignages.

Je vous remercie de considérer ce courriel comme un dépôt de plainte.

Dans l'attente des suites que vous donnerez à ce courriel, je vous prie d'agrémenter, Madame, Monsieur le procureur de la République, l'expression de ma plus haute considération.

Limoges, le 01 février 2023

Signature
Mme Siham LEKOUSSI

Personnes morales et physiques. Ville de Limoges CP 87000 en France

Présentation de plainte

Citoyen contre des personnes morales et physiques

Établissements et personnes mis en cause :

- Σ Limoges Habitat à Limoges
- Σ Gardiens de l'immeuble M. SADALA et M. DERDOUCHE chez Limoges Habitat
- Σ Locataire DEFORGES.M chez Limoges Habitat
- Σ Centre des Finances Publiques de Limoges
- Σ Catherine Mauguien-Sicard
- Σ Commissariat National de Limoges

Plaignante : Siham LEKOUSSI. 14 Avenue Jean Gagnant
87000 Limoges. Tél : 06.66.86.17.64. Courriel :
sihamlekoussi@gmail.com
01/02/2023

Table des matières

Ouverture	6
Coordonnées	9
Les faits en général.....	10
Limoges Habitat.....	10
Locataire DESFORGES.M en relation avec Limoges Habitat.....	11
Témoignage	13
Les faits plus en détails.....	17
Gardien de l'immeuble M. SADALA (Limoges Habitat)	17
L'histoire remonte à 2020	18
Attentes.....	19
Locataire : DESFORGES.M.....	20
Le 08 mars 2022	21
Le 12 mars 2022	21
Refus de dépôt de main courante de la part d'un officier de police	23
Première main courante déposée sur Qualplainte	23
Première réclamation envoyée à Limoges Habitat	27
Réclamation du 24 mars 2022.....	30
Premier appel au 17	32
Deuxième réclamation le 10 juin 2022.....	32
A partir du 03 juillet 2022.....	32
Troisième réclamation le 03 juillet 2022	33
Seconde main courante déposée sur Qualplainte	34
Le 04 juillet 2022	37
Le 17 octobre 2022.....	38
Le 18 octobre 2022.....	39
Résumé du signalement fait le 18 octobre 2022 (aussi à la DGCCRF)	39
Important	41
Attentes.....	41
Sinistre : Infiltration d'eau.....	42
Courrier envoyé à limoges Habitat.....	43
Constat amiable dégât des eaux	44
Contrat d'assurance Lemonade.....	45
Réponse de Limoges Habitat concernant mon courrier	46

PRESENTATION DE PLAINE

Attentes	48
Bail, informations personnelles et pertes des dossiers.....	50
Quelques déroulements des faits	51
Remarques.....	55
Important	56
Attentes	56
Centre des Finances Publiques de Limoges.....	57
Taxe d'habitation inexacte	58
Modification de l'adresse postale	61
Attentes	61
Présence des cafards et des punaises de lit	62
Témoignage personnel.....	63
Les avis de certains internautes sur Limoges Habitat	64
Plainte d'un locataire	65
Attentes	66
Police Nationale de Limoges	67
Première venue des forces de l'ordre	68
Deuxième venue des forces de l'ordre.....	68
Refus de dépôt de main courante.....	69
Refus d'intervention.....	69
Un second refus de dépôt de plainte	69
Attentes	70
Catherine Mauguen-Sicard.....	71
Demande de relogement de la locataire DEFORGES	72
Réponse de Catherine Mauguen-Sicard	73
Remarques.....	74
Attentes	74
Classeurs électroniques chez Limoges Habitat	75
Courriel envoyé à Catherine Mauguen-Sicard	76
Remarque	77
Attentes	77
Témoignage	78
Conclusion	79
Annexes	80
CAF de Limoges	81
Premier cas	81

PRESENTATION DE PLAINE

Remarques.....	82
Deuxième cas	82
Remarque	82
Comptes CAF	83
Premier compte.....	83
Second compte.....	84
Remarques.....	85
Problèmes informatiques chez Limoges Habitat.....	86
Rubrique Mes réclamations	86
Rubrique Mes loyers.....	86
Rubrique Mes informations.....	87
Rubrique Ma « Documenthèque »	87
ENGIE Solutions Coupure d'eau chaude.....	88
Remarque	88
Important	88
Fin du rapport.....	89

Ouverture

Le professionnalisme est une responsabilité et l'un de ses piliers est la communication écrite, mais quand ce dernier point est négligé ou mal pratiqué, nous ne pouvons malheureusement pas parler du terme de « professionnalisme » comme c'est le cas de Limoges Habitat.

J'ai sollicité plusieurs fois Limoges Habitat, pour un problème d'objets encombrants, pour des nuisances sonores, pour un sinistre, pour signaler la perte des documents administratifs lors d'autres requêtes administratives.

Au lieu de recevoir un retour professionnel de leur part, Limoges Habitat ne me renvoie que cette image de mépris et d'incompétence.

Ce sont des professionnels qui n'ont rien à voir avec le métier et ne savent pas gérer les requêtes. Par exemple, dans le cas du voisin DESFORGES, l'employé M. DERDOUCHE, au lieu de rappeler à l'ordre le voisin mise en cause, préfère frapper à ma porte, frapper à sa porte et nous demander de nous « confronter » autrement-dit de nous disputer. Concernant le cas du sinistre que j'ai signalé en mars, M. DERDOUCHE se présente finalement en mai après plusieurs appels, il constate le sinistre, il prend des photos qu'il a envoyées à Limoges Habitat, et depuis je n'entends plus parler personne alors que le toit risque de s'effondrer à tout moment.

En somme, Limoges Habitat laisse les locataires gérer et traiter les requêtes eux-mêmes. Limoges Habitat évite toute communication de preuve et de suivi des dossiers et réclamations par écrit. Leur comportement amplifie l'inquiétude et les problèmes des locataires. Limoges Habitat se montre toujours négligente, éloignée des requêtes alors que l'entreprise est directement concernée.

PRESENTATION DE PLAINE

Cela fait un an, depuis décembre 2021, que je sollicite Limoges Habitat pour plusieurs requêtes. Leur comportement rend ma vie encore plus difficile, au point de nuire à ma santé. Actuellement, je souffre, par épisodes fréquents, de céphalées de tensions. Ces maux de têtes me causent de nombreux maux de ventre, des vomissements, et je présente depuis un mois un important problème d'eczéma conséquent au stress depuis le mardi 15 novembre.



Dr LOISELET Grégory
871039483
RPPS: 101005614447
SOS MEDECINS LIMOGES
44 rue Montégut
87000 LIMOGES
05 55 33 20 00

Limoges,
le 6 Janvier 2023

ORDONNANCE

Je soussigné Dr LOISELET, médecin n° 10100561447, certifie avoir examiné le 6 janvier 2023, une personne présentée comme étant LEKOUSSI Siham (01/02/1987) et avoir constaté les anomalies cliniques suivantes :

- Céphalées de tension
- Eczéma
- Douleur épigastrique

DR LOISELET Grégory
01 Médecine générale
SOS MEDECINS Limoges
44 rue Montégut - 87000 LIMOGES
Tél : 05 55 33 20 00
Fax : 05 55 30 12 42
RPPS 10100561447

Conseils généraux :

Si apparition d'une hyperthermie au-delà de 38.5°C si non pré existante ou si persistance d'une hyperthermie au-delà de 38.5°C à plus de 48 heures ou si modifications cliniques avant ou après 48 heures (aggravation, apparition de nouveaux signes qui n'existaient pas lors de la consultation initiale, ...) : appel à un médecin.

Si prescription par le médecin de SOS Médecins d'un examen complémentaire biologique ou radiologique, veillez toujours à en informer votre médecin traitant et à lui présenter les résultats des analyses.

Coordonnées

Limoges Habitat à Limoges

- Adresse : 224 Rue François Perrin, 87000 Limoges
- Téléphone : 05 55 43 45 00
- Site internet : <https://www.limogeshabitat.fr/>
- Présidente: Mme Catherine Maugien-Sicard
- Gardiens : M. SADALA et M. DERDOUCHE

Locataire DESFORGES.M

- Adresse : 14 Avenue Jean Gagnant 87000 Limoges. Appartement 33, étage 9

Centre des Finances Publiques de Limoges

- Adresse : 30 Rue Cruveilhier, 87000 Limoges
- Téléphone : 05 55 45 59 00
- Contrôleur : Cédric BOULANGER

Commissariat Nationale de Limoges

- Adresse : 84 Av. Emile Labussière, 87100 Limoges
- Téléphone : 05 55 14 30 00

Les faits en général

Limoges Habitat

1 A- Un dégât des eaux est aujourd'hui constatable chez nous, au dernier étage, avec infiltration d'eau lors des épisodes pluvieux. L'eau s'écoule le long du mur, décolore le papier peint et écaille la peinture puis stagne sur le parquet. Toutefois la dernière fois que LIMOGES HABITAT est venu le 11 octobre 2022 au matin, cette entreprise n'a inscrit sur le constat aucune aggravation de la situation, élément dont nous avons pris connaissance le 17 octobre 2022 lors de la réception de la lettre de la cheffe d'agence Mme Céline DENIS. Cette lettre semble présenter des incohérences, ce qui nous a conduit à suspendre les procédures.

ATTENTES

1. Nous demandons que LIMOGES HABITAT nous présente un rapport sur tout ce qu'ils ont fait vis-à-vis de ce sinistre.
2. Un autre rapport relatant les échanges auprès de leur assurance.

Locataire DESFORGES.M en relation avec Limoges Habitat

1B- DESFORGES.M laissait devant notre porte le tricycle pour sa fille, des sacs poubelles parfois ouverts puis sa poussette, les jours qui ont suivi ont donné lieu à des insultes devant notre appartement (dernière insulte le 15 novembre 2022 sans raison comme d'habitude), un harcèlement prenant la forme de papiers glissés sous la porte ou collés sur la cage de l'ascenseur ou le judas de notre porte, de coups portés au mur. Le gardien de l'immeuble M. DERDOUCHE qui travaille auprès de LIMOGES HABITAT s'est présenté avec l'ancien gardien SADALA le matin du 08 mars 2022, afin de régler ce problème avec DESFORGES.M, échange auquel Mme LEKOUSSI n'a pas assisté. M. DERDOUCHE est revenu dans l'après-midi pour une rencontre entre Mme LEKOUSSI et DESFORGES.M s'est montrée absente à ce rendez-vous. Le 18 octobre 2022, par téléphone, M. DERDOUCHE affirme que Mme LEKOUSSI était présente lors de l'échange avec la voisine le 08 mars 2022 au matin, pour remédier au problème des objets encombrants et que Mme LEKOUSSI avait donné son accord pour que DESFORGES.M laisse ses objets encombrants sur le palier, donc devant notre porte d'entrée.

1C-Par ailleurs, le 18 novembre 2022, après avoir donné des coups sur le mur partagé avec notre appartement, nous réveillant, trois personnes se sont montrées agressives (cris et allers-retours entre les deux étages) et insultantes (une fille proférant « Fils de pute ») envers les voisins du dessous, (appartement 30) en donnant notamment de violents coups de pied contre leur porte selon les dires de la voisine habitant l'appartement 30. La famille habitant l'appartement 30 a pu remplir, le lendemain 19 novembre 2022, le document de témoignage attestant des fréquents bruits de pied venant de l'appartement de DESFORGES M., appartement 33, ainsi que du fait que DESFORGES M. joue avec les boutons de l'ascenseur lorsque la famille de l'appartement 30 l'utilise. (Ci -dessous un scan de ce document, l'identité de la

voisine n'est pas affichée).

Nous avons constaté depuis 2021, les trépignements d'une personne depuis l'appartement 33 pouvant parfois durer toute la journée (apparemment sa fille de quatre ans).

ATTENTES

1. L'expulsion de la famille DESFORGES.
2. Rapport concernant tout ce que Limoges Habitat a fait auprès de la famille DEFORGES (avertissement et autres)
3. Explications concernant ce qui s'est passé par rapport aux voisins du 8^{ème} étage.

Témoignage

 Nous sommes là pour vous aider N° 11527'03
cerfa

Attestation de témoin
(Articles 200 à 203 du code de procédure civile, article 441-7 du code pénal)

Votre identité :

Madame Monsieur

Votre nom de famille (nom de naissance) : **Informations cachées**

Votre nom d'usage (exemple : nom d'époux / d'épouse) : _____

Vos prénoms : _____

Vos date et lieu de naissance : _____

à _____

Votre profession : _____

Votre adresse : 14 Avenue _____

Complément d'adresse : _____

Pays : _____

Lien de parenté, d'alliance, de subordination, de collaboration ou de communauté d'intérêts avec les parties : Oui non

Si oui, précisez lequel : _____

Sachant que l'attestation sera utilisée en justice et connaissance prise des dispositions de l'article 441-7 du code pénal, attester que les faits matériellement inexacts ci-après sont exacts.

« Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ».

(cette phrase doit être écrite, ci-dessous, entièrement de votre main) :

Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts

Signature cachée

Page 1 sur 3

Indiquez ci-dessous les faits auxquels vous avez assisté ou que vous avez constatés personnellement :

Appartement 33

14 Avenue Jean Gagnant
87000 LIMOGES

Taper pieds

BRUITS FORTS

DÉRANGEMENT tout le temps

DÉRANGEMENT

ASCENSEUR

- Tous les jours dérangement.

- Maman très gentille, elle n'ose pas parler.

- La maman appelle à l'aide

- Maman parle pas français.

- Famille appartement 30 gentille.

Identité cachée

- Les voisins appartement 32 sont très très méchants.

- Les voisins appartement 33 sont agressifs avec la famille.

- Taper la porte avec le pied.

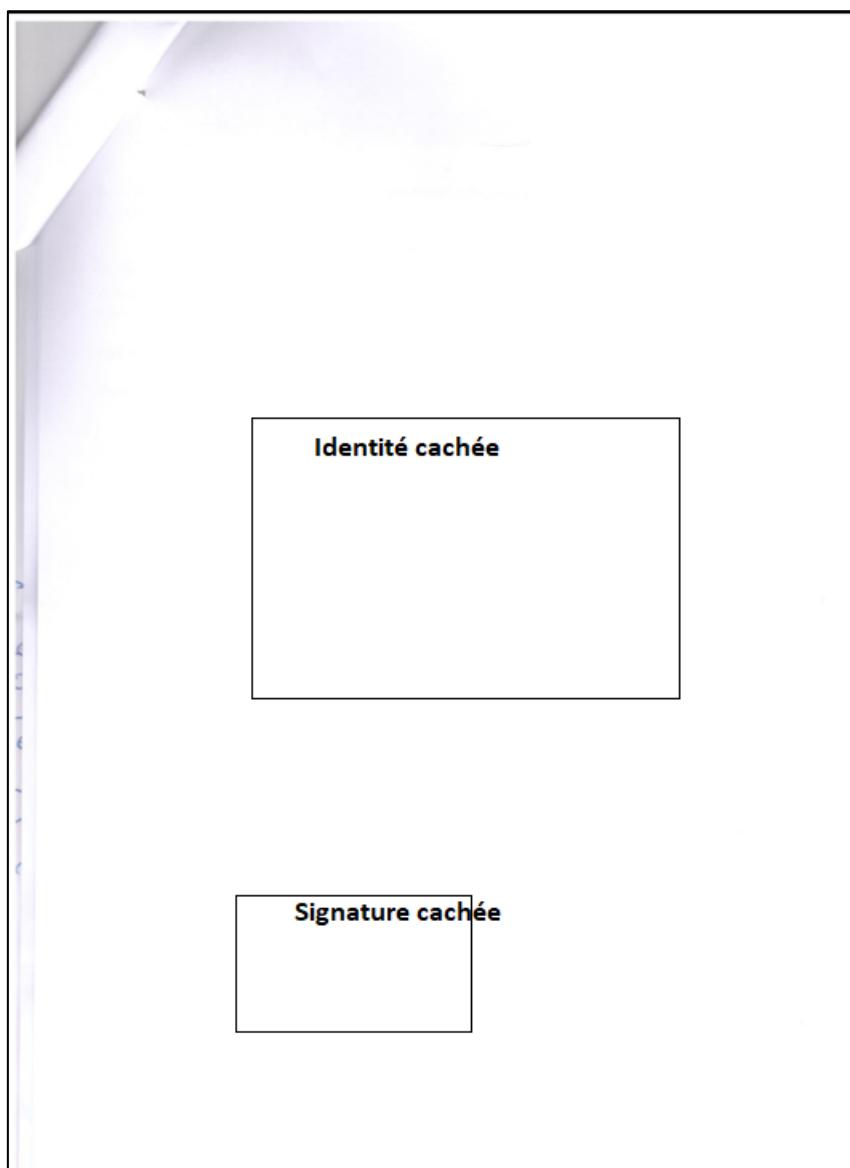
- Dérangement dans l'ascenseur.

- Bruits, de pied, Tapage la nuit.

- Maman et enfants fatigués.

Signature cachée

Limoges le 19 novembre 2022.



Les faits plus en détails

**Gardien de l'immeuble M. SADALA
(Limoges Habitat)**

L'histoire remonte à 2020

- M. Rafion Balahachi, mon ex-époux, a quitté le domicile conjugal le 25 août 2020 pour aller à Grenoble pour des raisons professionnelles. C'est monsieur qui s'occupait de la gestion et du règlement du loyer et des charges. C'est donc moi qui me suis occupée de la gestion des papiers administratifs après son départ.
- En septembre 2020, je découvre une dette concernant le loyer de presque 500€.
- Je contacte mon ex-époux, il me fait comprendre que cette somme due est liée à un problème de prélèvement du compteur d'eau.
- Mon ex-mari me donne les coordonnées du gardien et me demande de le contacter afin de prendre rendez-vous avec ce gardien, M. SADALA, pour qu'il passe à l'appartement prélever le compteur d'eau chaude et froide.
- Je contacte le gardien le matin et il me donne rendez-vous le même jour en début d'après-midi à partir de 13h.
- SADALA arrive chez moi, frappe à ma porte, je lui ouvre et lui-même ferme la porte.
- Il prend deux photos avec sa tablette, une pour l'eau froide et une pour l'eau chaude et m'informe qu'il transmettra ces deux photos aux responsables.
- Le gardien se dirige rapidement au fond du salon, comportement que j'ai trouvé déplacé.
- Le gardien m'appelle et me demande de m'approcher de lui et de regarder sa tablette où figure une image avec les moulures autour de l'ampoule du plafonnier et m'informe que ces moulures sur l'image de sa tablette sont différentes de celles de mon plafond. A cet instant, je n'ai rien compris, ce qu'il me raconte est hors sujet et j'ai profité de lui parler des murs où se trouvaient des taches, mais le gardien n'y a prêté aucune attention et m'a regardé bizarrement en machant son chewing-gum.
- Depuis ce jour-là, ce gardien me regarde bizarrement quand il me croise et ne répond pas à mon bonjour.
- Une fois ce gardien m'a croisée dans le hall et m'a menacée qu'il ferait des dossiers contre moi.

- Avant les deux derniers points, je suis allée chez Limoges Habitat afin de savoir s'ils avaient reçu les photos de M. SADALA et de comprendre d'où venait réellement la dette, mon ex-mari n'étant pas d'accord pour que j'aille voir Limoges Habitat.
- Arrivée auprès des agents de Limoges Habitat, ces derniers m'ont fait comprendre que la dette était causée par mon ex-mari qui ne payait pas correctement le loyer et qu'ils n'avaient reçu aucune photo de SADALA.
- Une autre fois, à la suite de cet événement, en sortant de chez moi, M. SADALA, accompagné d'une autre personne, apparemment M. DERDOUCHE, a appelé les forces de l'ordre qui sont venus me voir immédiatement après qu'ils ont discutés entre eux.
- Une seconde fois, deux policiers ont frappé à ma porte pour m'informer que les voisins avaient fait appel à eux pour du bruit alors qu'il n'y avait aucun bruit venant de mon appartement, je n'avais rien fait.

Attentes

1. Limoges Habitat doit me présenter tout rapport concernant la venue de leur gardien chez moi en 2020.
2. Limoges Habitat doit me présenter un justificatif de cette dette.

Locataire : DESFORGES.M

Le 08 mars 2022

M. DERDOUCHE (et l'ancien gardien M. SADALA) est intervenu le 08 mars 2022 au matin. Je pouvais entendre depuis chez moi ces personnes rire et discuter de sujets autres que les objets encombrants.

En m'approchant du judas, j'ai vu M. SADALA, adossé au huis de ma porte fermée, pointer du pouce ma porte puis faire un signe montrant la folie de la main gauche et dire « Celle-là est folle ».

A la fin de la conversation, j'ai vu et entendu M. DERDOUCHE dire : « En tout cas moi, ça ne me dérange pas ».

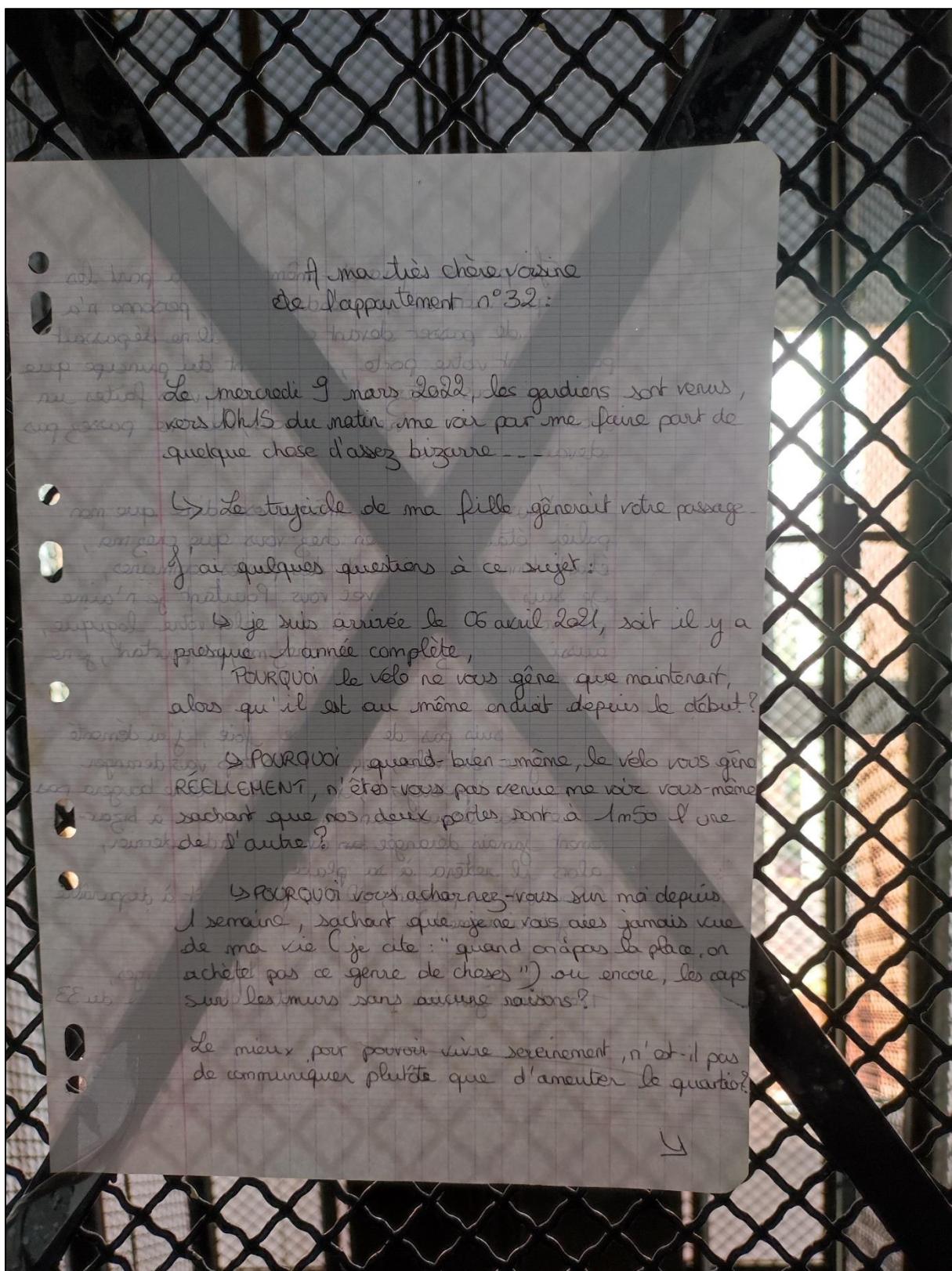
Puis ils sont partis par l'ascenseur, laissant le sac poubelle sur le palier.

Un instant après, j'ai appelé M. DERDOUCHE, pour relancer ma requête. A la fin de cet appel, M. DERDOUCHE m'a proposé une rencontre avec DESFORGES.M à 14h00, que j'ai acceptée, pour une « confrontation », même si je ne suis pas fautive. Vous trouverez la suite de cet appel dans la première main courante.

Le 12 mars 2022

Le matin de ce jour, j'ai été informée qu'un message écrit m'a été adressé car DESFORGES.M y avait écrit le numéro de mon appartement.

La lecture de ce document m'a apeurée et je me suis sentie en danger. Je me suis donc dirigée vers le commissariat national pour déposer une main courante, non seulement parce que j'étais apeurée et que je me sentais en danger mais aussi parce qu'au lieu de s'excuser, DESFORGES.M m'a accusée devant tout le monde d'être la coupable.



Refus de dépôt de main courante de la part d'un officier de police

- Je me suis rendue le 12/03/2022 au commissariat national de Limoges.
- L'officier qui m'a accueillie est resté très ferme avec moi du début à la fin de l'évènement.
- L'officier a directement croisé ses bras sur le bureau et m'a demandé de raconter.
- Pendant mon récit, le policier a déposé sa tête sur son bras gauche et s'est mis à rire.
- Quand cet officier a fini de me déstabiliser et de se moquer de moi, il m'a fait le résumé de ce que je lui ai dit.
- A la fin de cet entretien, l'officier m'a informée que c'est un problème de civisme que Limoges Habitat doit gérer et qu'il a refusé mon dépôt de main courante, et que toute tentative de plainte sera refusée.
- J'ai quitté le commissariat, blessée, déçue et méprisée.
- Après quelques minutes, j'ai décidé d'appeler le même commissariat pour les informer de ce refus.
- J'ai reçu un premier officier qui m'a passé une officier femme à qui j'ai raconté ce qu'il s'était passé.
- Elle m'a dit qu'elle me passerait la personne qui a refusé ma main courante.
- Elle m'a en réalité mis en contact avec les urgences (le 17) et non pas l'officier.
- J'ai parlé avec les urgences, nous avons échangé, ils m'ont entendue jusqu'à la fin et ont quitté l'appel sans suite.

Première main courante déposée sur Qualiplainte

Après le refus du policier pour enregistrer ma main courante, j'ai décidé de la déposer moi-même et de l'enregistrer sur Qualiplainte (site internet).

Plainte N°QP202203139538.

Déclaration de main courante

Acte de déclaration unilatérale datée et signée numériquement

Déclaration effectuée le 13/03/2022

Registre Qualplainte n° QP202203139538

Nature des faits : Troubles anormaux du voisinage

Lieu des faits : 14 Av. Jean Gagnant, 87000 Limoges

Date des faits : 08/03/2022

Je soussignée :

Madame Siham LEKOUISSI

Demeurant : 14 Av. Jean Gagnant, 87000 Limoges

Téléphone : 0666861764

Adresse électronique : sihamlekouissi@gmail.com

Déclarant être majeure et ne faire l'objet d'aucune mesure de tutelle ou de curatelle.

Déclare sincères et exacts les faits suivants :

Mon adresse :

Les Coutures 3eme Groupe.

14 AVENUE JEAN GAGNANT 87000 LIMOGES.

Désignation du voisin mis en cause :

Les Coutures 3eme Groupe.

(DESFORGES.M) APPARTEMENT N°33, ETAGE N°9, 14 AVENUE JEAN GAGNANT
87000 LIMOGES.

Par la présente et en tant que plaignante je tiens à enregistrer une main courante pour signaler un trouble de voisinage.

J'ai constaté à de très nombreuses reprises depuis l'appartement N°33 des bruits violents, insupportables et quotidiens (une personne qui court toute la journée voire le soir après 20h et apparemment avec des chaussures). Le bruit est de plus en plus présent.

Toujours au même étage N°9 des encombrants occupent les parties communes : un

PRESENTATION DE PLAINE



tricycle qui empiète jusqu'à devant ma porte m'entrave pour accéder librement chez moi, et un deuxième paillasson sur lequel un grand sac poubelle est déposé. Ces encombrants appartiennent aux locataires du logement N°33. Le tricycle est présent depuis l'année 2021.

Un premier contact a été effectué avec le propriétaire Limoges Habitat le 07 Décembre 2021 pour signaler ce dépôt illégal d'objets et un mot a été laissé le même jour (07 décembre 2021) sur le tricycle (« Bonjour, Veuillez svp stocker correctement votre tricycle, sans que cela n'empêche jusqu'à devant ma porte, car cela m'empêche d'accéder librement chez moi, surtout avec des sacs de course, Cordialement ») mais en vain rien n'a été fait, au contraire les locataires ont commencé à déposer des sacs poubelle sur un paillasson et les abandonnent pendant plusieurs jours jusqu'à que cela sente, pouvant entraîner la venue de rats ou de cafards.

Un deuxième appel a été fait le lundi 07 mars 2022 avec le gardien responsable de cet immeuble. Les encombrants sont toujours présents depuis la semaine dernière et les bruits sonores sont toujours brutaux et incessants.

Appel au gardien, Déroulement :

Le gardien responsable du logement situé au 14 Avenue Jean Gagnant 87000 Limoges, est intervenu le mardi 08 mars 2022 dans la journée, accompagné de l'ancien gardien du même immeuble. Les faits ont été bien constatés.

Le même jour dans l'après-midi, à 14h, j'ai rencontré le gardien pour un éventuel entretien avec la locataire du logement N°33. Cette rencontre, a été proposée par le gardien, que j'ai volontairement acceptée, même si je ne suis pas fautive. La non-réponse de la locataire à l'appel du gardien a annulé cette rencontre. Le gardien m'a informée par la suite que la locataire tiendrait sa promesse de ne plus déposer les sacs poubelle dans les parties communes et trouverait une solution pour stocker son tricycle. Aucune promesse concernant les nuisances sonores. Le paillasson qui servait à recevoir les poubelles se trouve encore dans les parties communes.

Observations :

Depuis le 08 mars 2022 jusqu'au 12 mars 2022, la locataire du logement 33 :

- a) N'a pas déposé les poubelles dans les parties communes mais a gardé le paillasson.
- b) A gardé le tricycle dans les parties communes.
- c) Les nuisances sonores sont toujours présentes.

3 jours après le passage des gardiens, le 12 mars 2022, la locataire du logement N°33 :

- a) A laissé un mot sur la porte de la cage de l'ascenseur devant mon appartement : « Ma très chère voisine de l'appartement n° 32

Le mercredi 9 mars 2022, les gardiens sont venus, vers 10 h 15 du matin me voir, pour me faire part de quelque chose d'assez bizarre... Le tricycle de ma fille gênait votre passage. J'ai quelques questions à ce sujet : Je suis arrivée le 6 avril 2021, soit il y a presque une année complète, POURQUOI le vélo ne vous gêne que maintenant, alors qu'il est au même endroit depuis le début ? POURQUOI quand -bien -même le vélo vous gêne REELEMENT, n'êtes-vous pas venue me voir vous-même sachant que nos deux portes sont à 1,50 l'une de l'autre ? POURQUOI vous acharnez-vous sur moi depuis une semaine, sachant que je ne vous ai jamais vue de ma vie (« quand on n'a pas la place,

PRESENTATION DE PLAINE



on n'achète pas ce genre de chose ») ou encore, les coups sur les murs sans aucune raison ? Le mieux pour pouvoir vivre sereinement, n'est-il pas de communiquer plutôt que d'ameuter le quartier ? ».

Le 13 mars 2022 :

Pour donner suite, une première main courante pour signaler ce trouble de voisinage a été déposée en ligne sur le site internet : www.qualplainte.fr.

Je souhaite prendre acte de ces faits dans le cadre de la présente déclaration et je réserve mes droits à cet égard.

Le 13/03/2022

Après signature électronique sécurisée, le présent acte fait foi de sa déclaration au registre de main courante Qualplainte le 13/03/2022.



La partie déclarante

Mme Siham LEKOUISSI

b5cc63b5-c762-39c6-858c-f9b23f031d5f
2022-03-13 16:54:04 UTC

Mention légale : Main courante en ligne revêtue d'un certificat de signature électronique avancée conforme aux exigences de l'article 26 du Règlement Eidas (UE) N° 910/2014.
Document émanant d'une personne dûment identifiée, établi et conservé dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité, conformément aux dispositions de l'article 1366 du Code Civil.

Première réclamation envoyée à Limoges Habitat

Limoges, le 15 mars 2022

Important

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous une première réclamation pour des troubles de voisinage qui date de 08 mars 2022 et un rapport qui date de 15 mars 2022. Le gardien est intervenu dans l'immédiat le 08 mars 2022 et a fait le nécessaire. Trois jours après l'intervention, soit le 12 mars 2022, le voisin mis en cause me fait part d'un désaccord. J'essaie depuis plusieurs jours avant l'intervention du gardien de vous transmettre cette réclamation via mon Compte personnel Limoges Habitat mais impossible de l'envoyer, néanmoins je le fais via un envoi courriel sur contact@limogeshabitat.fr (Ce document contient 5 pages). Ce document n'est pas une plainte mais plutôt un enregistrement des faits. Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées. BALAHACH

Avant l'intervention du gardien de l'immeuble

Limoges, le 08 mars 2022.

Résidence Les Coutures 3ème Groupe.

14 Avenue Jean Gagnant 87000 Limoges.

Objet : Réclamation (1). Trouble de voisinage.

Madame, Monsieur,

Par la présente et en tant que plaignante je tiens à enregistrer une main courante pour signaler un trouble de voisinage. Des nuisances sonores proviennent de l'appartement N°33 au 14 Avenue Jean Gagnant 87000 Limoges au 9ème étage. J'ai constaté à de très nombreuses reprises depuis l'appartement N°33 des bruits violents et insupportables (une personne qui court toute la journée voire le soir après 20h et apparemment avec des chaussures), le bruit est de plus en plus présent. Toujours au même étage des encombrants occupent les parties communes : un tricycle qui empiète jusqu'à devant ma porte m'entrave pour accéder librement chez moi, et un deuxième paillason sur lequel un grand sac poubelle est déposé. Ces encombrants appartiennent aux locataires du logement N°33. Le tricycle est présent depuis l'année 2021. Un premier contact a été effectué avec Limoges Habitat le 7 Décembre à 11h47 pour signaler ce dépôt illégal d'objets et un mot a été laissé sur le tricycle (« Bonjour, Veuillez s'il vous plaît stocker correctement votre tricycle, sans que cela n'empiète jusque devant ma porte, car cela m'empêche d'accéder librement chez moi, surtout avec des sacs de course, Cordialement ») mais en vain rien n'a été fait, au contraire les locataires ont commencé à déposer des sacs poubelle sur un paillason et les abandonnent pendant plusieurs jours jusqu'à que cela sente mauvais, pouvant entraîner la venue de rats ou de cafards. Un deuxième appel a été fait le 07 mars 2022 avec le gardien responsable de cet immeuble. Les encombrants sont toujours présents depuis la semaine dernière et les bruits sonores sont toujours brutaux et incessants. Vous trouverez ci-joint quelques photos de la situation que je rencontre presque tous les jours. Espérant que cette plainte retiendra votre attention et qu'une intervention de votre part mettra fin à cette situation dans les plus brefs délais pour que chacun de nous puisse retrouver son calme et sérénité. Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées. Mme BAHALACHI Siham



Après l'intervention du gardien de l'immeuble

Limoges, le 15 mars 2022.

Résidence Les Coutures 3ème Groupe.

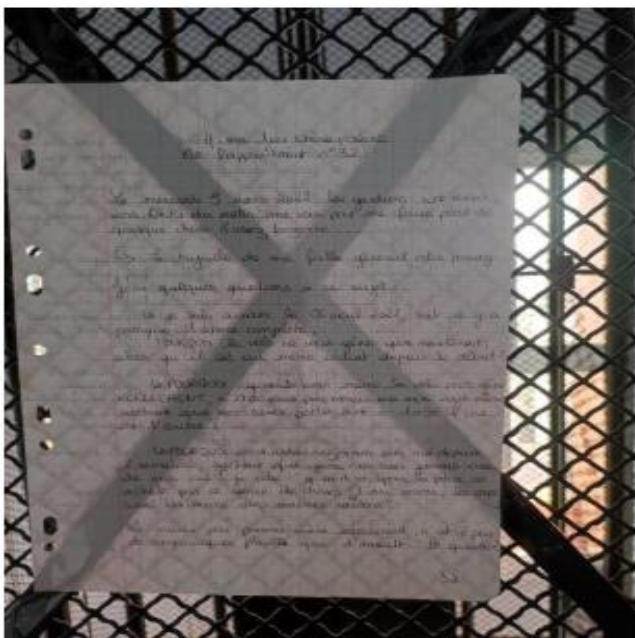
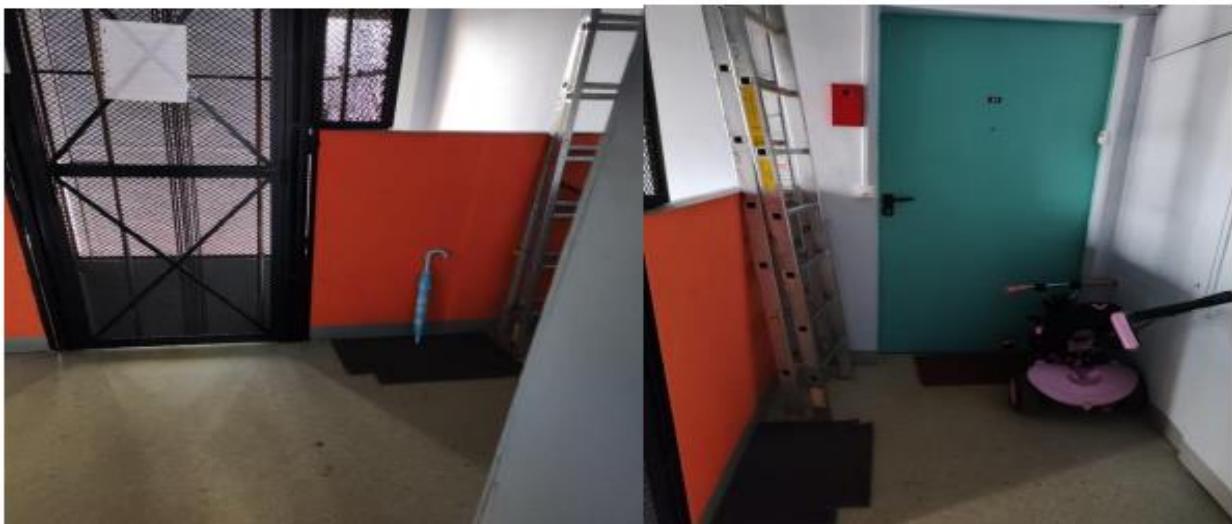
14 Avenue Jean Gagnant 87000 Limoges.

Objet : Rapport (1) Réclamation (1). Trouble de voisinage.

Madame, Monsieur,

Résumé, Réclamation (1) : La précédente réclamation visait un trouble de voisinage contre la locataire du logement N°33. Le logement est situé au 14 Avenue Jean Gagnant 87000 Limoges au 9ème étage. Ce problème a débuté depuis son arrivée en 2021. Les points importants de ce dérangement sont : a. Nuisances sonores violentes qui persistent toute la journée (voire après 20h) et toute la semaine (une personne qui court et apparemment avec des chaussures). b. Dépôts -illégaux- d'encombrants (poubelles, tricycle). Appel au gardien, Déroulement : Le gardien M. DERDOUCHE responsable du logement situé au 14 Avenue Jean Gagnant 87000 Limoges, est intervenu le 08 mars 2022 dans la journée, accompagné de l'ancien gardien du même immeuble M. SADALA. Le même jour dans l'après-midi, à 14h, j'ai rencontré le gardien pour un éventuel entretien avec la locataire du logement N°33. Cette rencontre, que j'ai volontairement acceptée, a été proposée par le gardien, même si je ne suis pas fautive. La non-réponse de la locataire à l'appel du gardien a annulé cette rencontre. Le gardien m'a informée par la suite que la locataire tiendrait sa promesse de ne plus déposer les sacs poubelle dans les parties communes et trouverait une solution pour stocker son tricycle. Aucune promesse concernant les nuisances sonores. Le paillason qui servait à recevoir les poubelles se trouve encore dans les parties communes. Observations :

Depuis le 08 mars 2022, la locataire du logement N°33 : a) N'a pas déposé les poubelles dans les parties communes mais a gardé le paillasson. b) A gardé le tricycle dans les parties communes. c) Les nuisances sonores sont présentes. Conclusion : Malgré l'intervention de M. DERDOUCHE (accompagné de l'ancien gardien) le 08 mars 2022, le tricycle est toujours présent dans les parties communes et les nuisances sonores persistent. Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées. Mme BALAHACHI Siham



Réclamation du 24 mars 2022

Limoges, le 24 mars 2022.

Résidence Les Coutures 3ème Groupe.

14 Avenue Jean Gagnant 87000 Limoges.

Objet : Réclamation (2). Troubles de voisinage.

Madame, Monsieur,

À la suite de la réclamation (1) envoyé le 16 mars 2022 à Limoges Habitat.

La réclamation (1) vise des troubles de voisinage contre les locataires du logement N°33, situé au 14 Avenue Jean Gagnant 87000 Limoges.

La réclamation (2) c'est une suite des troubles de voisinage avec des accusations cette fois-ci, contre les mêmes locataires du logement N°33, situé au 14 Avenue Jean Gagnant 87000 Limoges.

- Le 20 mars 2022 :

Les locataires du logement N°33 commence à taper sur le mur.

- Le 23 mars 2022 :

Les locataires du logement N°33 ont repris le tapage sur les murs.

- Le 24 mars 2022 :

Les locataires du logement N°33 ont glissé un mot en dessous de ma porte.

Le mot est le suivant :

« 21 Heure

Ce n'est pas une heure pour taper aux murs !

Encor moins quand ça dure jusque 3h !

DES GENS DORMENT

(Des bébés entre-autres)

Prochain coup, j'appelle la POLICE !!!

(Vous pouvez encore vous plaindre aux gardiens, c'est dans vos habitudes !!!) »

- Le jour même :

Pour donner suite à cela un autre appel a été effectué avec Limoges Habitat. Un message a été laissé au gardien de l'immeuble.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

21 Heures

Ce n'est pas une heure
pour taper aux murs !

Encore moins quand ça
dure jusqu'à 3h!!!!

DES GENS DORMENT

(Des bébés entre-autres).

Prochain coup, j'appelle
la POLICE!!!

(vous pourrez encore vous plaignir aux
gardiens, c'est dans vos habitudes!!!)

Premier appel au 17

Ce jour-là le 24 mars 2022 au soir nous avons appelé le 17 avec le numéro 06.66.86.17.64 pour nous venir en aide, la personne au téléphone refuse d'intervenir.

Deuxième réclamation le 10 juin 2022

Limoges, le 10 juin 2022.

Résidence Les Coutures 3ème Groupe.

14 Avenue Jean Gagnant 87000 Limoges.

Objet : Réclamation (2). Troubles de voisinage.

Madame, Monsieur,

Je reviens vers vous concernant : "Troubles de voisinage". (Il s'agit d'une seconde réclamation). Voisin mis en cause : DESFORGES.M, 14 Avenue Jean Gagnant, Etage N°9, Appartement N°33, 87000 Limoges.

Objet : Dépôt, Objets encombrants devant mon appartement.

Dépôt, Sacs poubelle devant mon appartement depuis plusieurs jours.

Troubles et Attentes : - La situation devient de plus en plus gênante. - DESFORGES.M, n'a pas respecté son engagement communiqué au gardien de l'immeuble le 08 mars 2022. Même situation, même problème. - Une seconde intervention de votre part est nécessaire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées. Cordialement Locataire "BALAHACHI

A partir du 03 juillet 2022

DESFORGES.M a déposé divers objets :

- Une poussette et siège bébé.
- Plusieurs parapluies.
- Des paillassons.
- Déchets de sac poubelle.
- Concernant le bruit : Toujours le même cas.

Troisième réclamation le 03 juillet 2022

Limoges, le 03 juillet 2022.

Résidence Les Coutures 3ème Groupe.

14 Avenue Jean Gagnant 87000 Limoges.

Objet : Réclamation (3). Troubles de voisinage.

Madame, Monsieur,

Je reviens vers vous concernant : "Troubles de voisinage".

(Il s'agit d'une troisième réclamation).

Voisin mis en cause : DESFORGES.M, 14 Avenue Jean Gagnant, Etage N°9, Appartement N°33, 87000 Limoges.

Objet :

-Une personne qui court toute la journée dans l'appartement 33. -Ils ont recommencé à rassembler des objets encombrants devant mon appartement, le début d'une nouvelle gêne. Et cela commence toujours de cette manière.

Troubles et Attentes :

- Nous avons réclamé plusieurs fois une intervention pour ce trouble, cela fait plus d'un an que nous vivons la même situation, c'est vraiment insupportable.

- Une personne, court, saute et tape le sol avec ses pieds, toute la journée, je vous laisse imaginer le bruit que cela fait, et si ce n'est pas des pas ce sont des pas avec des cris, nous ne nous reposons plus.

- DESFORGE ne sont pas ouverts à la discussion, d'autres voisins ont déjà tenté de parler avec eux, mais ils continuent comme si de rien n'était.

- J'attends une réponse claire et nette de la part de Limoges Habitat sur la continuité de leurs comportements et leur résidence dans l'appartement 33.

- Est-ce que Limoges Habitat peut arriver à mettre à terme ce genre de comportement ou pas ?

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Cordialement Locataire "BALAHACHI"

Seconde main courante déposée sur Qualplainte

Plainte N°QP202205294845.

Document à l'origine électronique et signé électroniquement à travers Sigepart Solutions. Si le document a été modifié, il sera immédiatement invalidé. Document ID : ab040473-cfd1-4d40-9f94-31817054a844 Date de signature électronique : 29/05/2022 à 14:30:33 UTC

Déclaration de main courante
Acte de déclaration unilatérale datée et signée numériquement

Déclaration effectuée le 29/05/2022

Registre Qualplainte n° **QP202205294845**

Nature des faits : Troubles anormaux du voisinage

Lieu des faits : 14 Av. Jean Gagnant, 87000 Limoges

Date des faits : 27/05/2022

Je soussigné :

Monsieur Edouard GAUDIN
Demeurant : 14 Av. Jean Gagnant, 87000 Limoges
Téléphone : 0777680382
Adresse électronique : gaudinedouard137@gmail.com

Déclarant être majeur et ne faire l'objet d'aucune mesure de tutelle ou de curatelle.

Déclare sincères et exacts les faits suivants :

Mon adresse :
Chez LEKOUSSI Siham
Les Coutures 3ème Groupe.
14 AVENUE JEAN GAGNANT 87000 LIMOGES.

Désignation du voisin mis en cause :
Les Coutures 3ème Groupe.
(DESFORGES.M) APPARTEMENT N°33, ÉTAGE N°9, 14 AVENUE JEAN GAGNANT 87000 LIMOGES.

En tant qu'ami de la famille LEKOUSSI, et présent sur les lieux lors de l'ensemble des dates des faits, signalés depuis la Déclaration de main courante enregistrée dans le registre QUALIPLAINE n°QP202203139538, je tiens à faire suivre la Déclaration de main courante enregistrée dans le registre QUALIPLAINE n°QP202203139538.

PRESENTATION DE PLAINE



Le 20 mars 2022 :

Les locataires du logement N°33 commence à taper sur le mur.

Le 23 mars 2022 :

Les locataires du logement N°33 ont repris le tapage sur les murs.

Le 24 mars 2022 :

Les locataires du logement N°33 ont glissé un mot en dessous de ma porte.

Le mot est le suivant :

« 21 Heure

Ce n'est pas une heure pour taper aux murs !

Encore moins quand ça dure jusque 3h !

DES GENS DORMENT

(Des bébés entre-autres)

Prochain coup, j'appelle la POLICE !!!

(Vous pouvez encore vous plaindre aux gardiens, c'est dans vos habitudes !!!) »

Le 24 Mars 2022 :

Pour donner suite à cela un autre appel a été effectué avec Limoges Habitat. Un message a été laissé au gardien de l'immeuble.

Le 14 Mai 2022:

Des bruits de travaux ont retenti très tard dans la soirée (à partir de 22h) du côté de l'appartement N°33.
Le vendredi 27 Mai 2022:

De forts bruits de pas de course, des trépignements et des sauts d'une personne ont résonné du côté de l'appartement N°33. Le même jour , des coups ont été donnés sur le mur depuis l'appartement N°33.

En Mai , entre le 24 Mars 2022 et le 27 Mai 2022, les locataires du logement N° 33 ont à nouveau laissé deux sacs poubelles (vert et noir) sur un tapis dans le couloir des parties communes. Dans cette période, de nombreuses occurrences de bruits forts de pas et des trépignements ont été entendus à différentes heures de la journée.

Le 29 Mai 2022:

Pour donner suite, une seconde main déclaration de main courante pour signaler ce trouble de voisinage a été déposée en ligne sur le site internet : www.qualplainte.fr.

Je souhaite prendre acte de ces faits dans le cadre de la présente déclaration et je réserve mes droits à cet égard.

Procès-verbal de signature électronique avancée par ID : a60415-2023-4a10-98d4-13817165eb84
Document signé électroniquement et en ligne par Sipardar Solutions. Si le 29/05/2022 14:00:13 UTC



Le 29/05/2022

Après signature électronique sécurisée, le présent acte fait foi de sa déclaration au registre de main courante Qualiplainte le 29/05/2022.



Procèsus de signature électronique avancée par ID : ab00475-c08d-1010-28d4-1381716d184
Document signé électroniquement à l'aide d'un Signature Simple. Sel le 29/05/2022 14:10:13 UTC

La partie déclarante

M. Edouard GAUDIN

f1b53b28-c10b-317e-8a5f-d499d8482216
2022-05-29 14:10:12 UTC

Mention légale : Main courante en ligne revêtue d'un certificat de signature électronique avancée conforme aux exigences de l'article 26 du Règlement Eidas (UE) N° 910/2014.

Document émanant d'une personne dûment identifiée, établi et conservé dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité, conformément aux dispositions de l'article 1366 du Code Civil.

Le 04 juillet 2022

Echange avec l'administrateur d'un réseau social de Limoges Habitat.

Moi :

Est-il possible de discuter avec quelqu'un ?

Limoges habitat

Bonjour quelle est votre demande ?

Moi :

Est-il possible de prendre RDV avec la chef d'agence Mme Cecile Dedier (si le nom est bien correcte) ? Merci.

Limoges habitat :

Bonjour, vous ne pouvez pas prendre rendez-vous directement avec la chef d'agence Céline Denis, vous devez d'abord prendre contact avec notre centre de relations clients au 05 55 43 45 00 ou vous adressez au service concerné par l'intermédiaire de notre formulaire contact : <https://www.limogeshabitat.fr/contact> Cordialement

Moi :

Rebonjour, Je suis passée par toutes ces étapes, j'ai déjà appelé votre centre de relations et je vous ai envoyé plusieurs réclamations depuis votre page web. Et là j'ai besoin de parler avec la chef d'agence Céline Denis. Des comportements inadmissibles de la famille DESFORGES qui trainent depuis 2021, alors que Limoges Habitat pouvait les gérer en 2h. Il ne suffit pas de ramasser les loyers en fin de chaque mois, il faut aussi accomplir vos devoirs vis à vis des locataires. Vous hébergez le monde comme vous voulez et quand un souci se déclenche, que Limoges Habitat doit bien-sûr gérer, vous fuyez comme des lapins et vous les laissez s'entretuer entre eux. Si je paie mon loyer et si j'essaie d'être correcte c'est juste pour ne pas me retrouver un jour entrain de discuter avec Limoges Habitat sur des choses ridicules. Je paie mon loyer pour vivre en paix et ne pas me retrouver en train de vouloir gérer et faire le travail à votre place.

Limoges habitat :

Bonjour, facebook n'est pas en charge de la gestion locative, pour le suivi des actions menées, nous vous invitons à prendre contact directement avec votre gardien (son numéro se trouve dans l'entrée de votre immeuble) ou à appeler notre centre de relations clients au 05 55 43 45 00 qui fera remonter le problème à votre agence. Cordialement.

Moi :

Merci pour votre réponse. Bonne journée.

Le 17 octobre 2022

- Famille DESFORGES.M colle sur le judas de ma porte un papier portant le message suivant :

Chère voisine,
sachez que 2
plaintes ont étaient
posées contre vous.
Une pour harcèlement
et une pour vol (x2)
Vous avez tout intérêt
à tous me restituer
ainsi qu'à me laisser
TRANQUILLE !!!

PS : Ne vous attaquez plus aux
affaires de ma fille !!!.

Le 18 octobre 2022

- J'ai appelé le gardien de l'immeuble M. Chabane DERDOUCHE pour le problème de sinistre afin de l'informer de mon changement d'assureur (autre sujet en cours).
- Au cours de cet appel téléphonique le gardien de l'immeuble M. Chabane DERDOUCHE m'a informée que la famille DESFORGES l'a contacté pour un problème concernant sa poussette et il affirme que j'étais avec eux (lui, M. SADALA ancien gardien de l'immeuble et la voisine) et que j'avais donné mon accord le 08 mars pour que la voisine laisse ses objets.

Résumé du signalement fait le 18 octobre 2022 (aussi à la DGCCRF)

Vous avez fait un signalement le 18/10/2022 concernant une entreprise.

SIRET : 27870851600028
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LIMOGES METROPOLE
224 RUE FRANCOIS PERRIN
87000 LIMOGES

Détail du signalement

Date du constat : 07/12/2021

Description : Depuis cette date jusqu'aujourd'hui, Limoges Habitat a été informé d'un trouble de voisinage consistant en un dépôt illégal d'objets encombrants et en un tapage diurne. Le voisin mis en cause monopolise les parties communes en y déposant tricycle, sacs poubelles, siège bébé, poussette, paillasson surnuméraire et parapluies. Ce voisin n'hésite pas à disposer ces objets suscités devant ma porte, me bloquant le passage. Les interventions de l'entreprise ont été limitées à la présence des sacs poubelles. Limoges Habitat refuse d'intervenir pour mettre fin aux dépôts des autres objets, laissant le voisin gêner l'accès à mon logement. En ce qui concerne le tapage diurne rien n'a été fait. Le voisin mis en cause décline toute responsabilité et refuse agressivement de respecter la tranquillité du voisinage. Le voisin impose sa propre loi en déployant des écrits provocateurs pour nous obliger à nous soumettre à son manque chronique de civisme.

L'entreprise a répondu à votre signalement le jeudi 27 octobre 2022.

Voici sa réponse :

"Limoges habitat a bien pris en compte les différentes réclamations de la locataire puisque, comme elle le précise dans son signalement, le gardien du secteur est intervenu à plusieurs reprises afin d'apaiser la situation. La voisine incriminée a proposé une médiation, ce qu'a refusé la plaignante. A noter que depuis l'intervention de notre gardien, il n'y a plus de poubelle sur le paillasson et le tricycle est rangé dans le logement. "

Non satisfaite de la réponse, un message à été envoyé à la DGCCRF via la même plateforme.

Madame, Monsieur,

Je reviens vers vous à la suite de la réponse de Limoges Habitat concernant le problème des objets encombrants présents devant mon appartement.

Je ne suis pas satisfaite de la réponse de Limoges Habitat car cette réponse est fausse. D'une part, Limoges Habitat doit me présenter un rapport écrit sur le fait que le voisin mis en cause nous ait demandé une médiation et un autre écrit stipulant que j'ai refusé la médiation.

Limoges Habitat doit me présenter un rapport écrit contestant mes réclamations après le 08 mars, puisqu'ils affirment que le tricycle a été rangé dans le logement du voisin mis en cause.

Limoges Habitat évoque un « apaisement de situation » alors que le problème est la présence d'objets encombrants dans les parties communes. Limoges Habitat doit m'expliquer précisément et de manière détaillée et explicite ce qu'ils veulent dire par « apaisement de situation » alors que je n'ai aucun lien avec le voisin mis en cause, je ne le connais pas.

D'autre part, je ne vois ni la raison ni l'objet de cette médiation. Le 08 mars 2022, le gardien de l'immeuble, M. Chabane DERDOUCHE, m'a sollicitée pour rencontrer le voisin mis en cause à 14h, voisin qui s'est montré absent à cette date et heure. Limoges Habitat est dans l'obligation de me présenter des rapports au sujet de ce problème depuis le 08 mars 2022. Limoges Habitat a bien reçu mes réclamations mais n'a jamais répondu par écrit, pour quelle raison ?

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Important

Les bruits produits par DESFORGES sont toujours constatés aujourd'hui.

Attentes

1. L'expulsion de la famille DESFORGES le plus tôt possible.
2. Une explication sur la venue de SADALA le 08 mars avec DERDOUCHE alors qu'il n'intervient plus dans cet immeuble. Une explication sur sa position hiérarchique chez Limoges Habitat.
3. Un rapport concernant tout ce que Limoges Habitat a fait auprès de la famille DEFORGES (avertissements et autres).
4. DESFORGES doit des explications concernant ce qui s'est passé par rapport aux voisins du 8^{ème} étage.
5. DESFORGES doit expliquer et prouver chaque mot écrit sur ses trois affiches et pourquoi ses plaintes sont arrivées après le 08 mars 2022.
6. DERDOUCHE doit me prouver que j'étais avec eux le 08 mars 2022 au matin.
7. Limoges Habitat doit répondre au dernier message envoyé à la DGCCRF et fournir les documents demandés.

Sinistre : Infiltration d'eau

Courrier envoyé à limoges Habitat

Courrier envoyé à limoges Habitat, ce courrier résume ce qui s'est passé concernant le sinistre.

Mme Siham LEKOUSSI
14 Avenue Jean Gagnant
87000 Limoges
Tél. 06 66 86 17 64

Limoges Habitat
À l'attention de
Madame Céline DENIS
(Chef d'agence Limoges Habitat)
Et
Monsieur Chabane DERDOUCHE
(Gardien de l'immeuble Les coutures)

Limoges, le 01 octobre 2022

Objet : Demande de réparation des dégâts dus à une fuite d'eau de pluie.

Madame, Monsieur,

Je vous adresse cette lettre pour vous prévenir qu'à la date du 01/03/2022, j'ai constaté chez moi un dégât des eaux important qui ne cesse de se développer depuis cette date jusqu'aujourd'hui.

Ces dégâts dus à une fuite d'eau de pluie sont très importants et visibles et touchent deux pièces de mon logement, la cuisine et le salon.

Depuis mon signalement de ce sinistre en mars, il y a eu :

- Un passage du gardien de l'immeuble en mai 2022, qui a pris en photos les deux pièces.
- Un deuxième passage d'une remplaçante du gardien de l'immeuble le 26/07/2022, afin de signer un Constat amiable dégât des eaux.
- Un troisième passage de deux de vos employés le 19/08/2022, afin de constater à nouveau ces dégâts.

Je tiens à vous informer que depuis la signature du constat et le dernier passage, je n'ai reçu aucune information concernant le début des travaux. Mon logement devient de plus en plus insalubre depuis plusieurs mois, à cause de moisissures sur les bordures des fenêtres et sur les papiers peints et une peinture écaillée dont les débris tombent souvent.

Mon appartement commence à devenir insécurisé et inhabitable, je vous demande donc de m'informer de la date des travaux et réparations de mon logement dans les meilleurs délais.

En attendant une réponse de votre part, je vous prie, d'agrémenter, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

LEKOUSSI Siham

Constat amiable dégât des eaux

CONSTAT AMIABLE DÉGÂT DES EAUX

A

Exemplaire pour A destiné à son assureur

Date du dégât des eaux 25/05/2022

Adresse complète du lieu du sinistre 14 Avenue Jean Gagnant.

S'agit-il : d'une maison particulière d'un immeuble en copropriété d'un immeuble locatif

L'immeuble a-t-il été construit depuis moins de 10 ans : oui non

Nom et adresse du syndic ou du gérant 224, Rue François Perrin 87000 Limoges
Tél. 05.55.43.45.00

LES PARTIES CONCERNÉES PAR LE DÉGÂT DES EAUX

A

Nom et Prénom LEKOUSSI Siham
Adresse 14 Avenue Jean Gagnant
Bât. 32 Étage 9
Mail siham.lekoussi@gmail.com Tél. 06 66 36 17 64
Assureur Le monde Lemonade Contrat n° LP62B3
Sinistre n° 4E 753
Agent/courtier
Adresse assureur / agent / courtier Konte Leidsedwarsstraat 12-16, 1017 RC Amsterdam

S'agit-il d'un local à usage d'habitation ? oui non
La résiliation du bail a-t-elle été demandée ? oui non
S'agit-il d'une location meublée ou saisonnière ? oui non

→ Locataire ou occupant non propriétaire
Nom et coordonnées du propriétaire ou du gérant de votre logement :

Vous êtes

→ Propriétaire/Copropriétaire : occupant non occupant
→ Syndic Gérant de l'immeuble

Avez-vous subi des dommages ? oui non

B

Nom et Prénom dimoges habitat
Adresse 224, Rue François Perrin
Bât. Etage
Mail Tél. 05.55.43.45.00
Assureur SMACL Contrat n° 104882C

Sinistre n°
Agent/courtier
Adresse assureur / agent / courtier 14 AV. Salvador Allende

S'agit-il d'un local à usage d'habitation ? oui non
La résiliation du bail a-t-elle été demandée ? oui non
S'agit-il d'une location meublée ou saisonnière ? oui non

→ Locataire ou occupant non propriétaire
Nom et coordonnées du propriétaire ou du gérant de votre logement :

Vous êtes

→ Propriétaire/Copropriétaire : occupant non occupant
→ Syndic Gérant de l'immeuble

Avez-vous subi des dommages ? oui non

CAUSE DU DÉGÂT DES EAUX

Une recherche de fuite a été effectuée par un artisan ou une entreprise : non oui, par qui : dimoges habitat.
La cause est identifiée : oui non / La cause est réparée : oui non
L'origine du dégât des eaux est située chez : A B ailleurs, préciser :

Il s'agit de (cocher la ou les cases) :

Fuite sur canalisation, préciser : commune privative / alimentation évacuation / accessible non accessible
 Fuite ou débordement d'appareils à effet d'eau (évier, lavabo, machine à laver, chaudière, cumulus, ...)
 Fuite ou débordement de chéneaux ou de gouttières
 Infiltrations par : toiture terrasse façade fenêtre ou porte fenêtre joint d'étanchéité (installation sanitaire ou carrelage)
 Gel
 Autre cause : laquelle ?
Un entrepreneur, un installateur ou un vendeur vous paraît-il être à l'origine du sinistre : non oui (préciser pourquoi) :

Si oui, nom et adresse :

Fait à : dimoges
Le : 26/05/22

A Signature

B Signature

Les informations requises sur ce constat amiable permettent aux assureurs des parties concernées d'exécuter le contrat d'assurance et d'envisager leurs recours. Ces informations pourront être communiquées aux personnes interpellées au cours de l'enquête et aux assurés des parties concernées. Elles sont conservées le temps nécessaire à l'exécution du contrat et à l'exercice des recours et jusqu'à la fin des durées légales de prescription. Vous disposez de droits sur vos données personnelles que vous pouvez exercer en contactant les assurés des parties concernées.

Contrat d'assurance Lemonade

Lemonade

Attestation D'assurance

Au nom et pour le compte de Lemonade Insurance N.V., une société d'assurance de droit néerlandais ayant son siège social à Korte Leidsedwarsstraat 12-16, 1017 RC Amsterdam, Pays-Bas et inscrite au registre de la Chambre de commerce néerlandaise sous l'immatriculation n° 73227420.

Nous attestons que : Rafion & Siham BALAHACHI sont assuré(e)s au titre de la police d'assurance Multirisques Habitation Lemonade n° LP62B84E753, valable du 01/04/2022 au 01/04/2023 pour le logement loué au : 14 Av. Jean Gagnant, Apt. 32, 87000, Limoges, France.

Ce contrat couvre notamment leur responsabilité civile à hauteur de 6.000.000 euros pour les dommages causés au propriétaire, aux voisins et aux tiers par un incendie, une explosion et/ou un dégât des eaux dans le logement loué.

La présente attestation est établie à toutes fins utiles et n'implique qu'une simple présomption de couverture par l'assureur qui n'est lié que par les conditions et dans les limites prévues par la police.

Le 10/02/2022,
Par Lemonade Insurance N.V.



Daniel Schreiber Président et CEO

Lemonade Agency B.V. | Korte Leidsedwarsstraat 12-16 | 1017 RC Amsterdam | Pays-Bas
Enregistrée à Amsterdam | Chambre de Commerce N° 75134454

Remarques

- C'est M. BALAHACHI qui avait souscrit cette assurance.
- Je n'ai aucune idée sur cette assurance ou sur cette souscription.
- M. BALAHACHI m'avait envoyé le contrat via WhatsApp en 2022 et m'a demandé de l'envoyer à Limoges Habitat.

Réponse de Limoges Habitat concernant mon courrier



DIRECTION PROXIMITÉ
Agence Centre
Tél : 05 55 43 45 00

Madame SIHAM BALAHACHI /
LEKOUISSI
14 AVENUE JEAN GAGNANT
APPARTEMENT 32
87000 LIMOGES

N. Réf. : AGC/2022/18859

Limoges, le 17 octobre 2022

Objet : Suivi d'un sinistre

Madame,

Votre courrier en date du 1^{er} octobre dernier par lequel vous signalez que l'état de votre appartement se dégrade de plus en plus depuis le dégât des eaux que vous avez subi le 1^{er} mars 2022, a retenu toute mon attention.

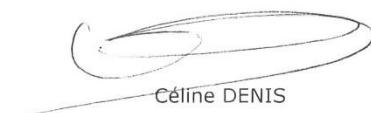
J'ai demandé à Monsieur DERDOUCHE, surveillant d'immeubles, de se rendre à votre domicile pour constater l'évolution de cette situation.

Il est apparu que les dégâts ne se sont pas aggravés et d'après vos dires, vous n'avez pas transmis à votre assureur votre partie du constat amiable de dégât des eaux qui a été rempli le 27 juillet 2022 avec Madame SALGADO, gestionnaire de site.

Il vous appartient de prévenir votre assureur dans les plus brefs délais une fois la réparation réalisée et le constat signé par les deux parties.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Responsable agence Centre,



Céline DENIS



OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LIMOGES MÉTROPOLE
Siège social : 224, rue François Perrin - CS 90398 - 87010 LIMOGES CEDEX 1
Tél. : 05 55 43 45 00 / Fax : 05 55 43 45 11 / www.limogeshabitat.fr / contact@limogeshabitat.fr
RCS Limoges 278 708 516 - SIRET 278 708 516 00028

Remarque

- Le 3^{ème} paragraphe indique que je dois envoyer une copie du constat avant les réparations.
- Le 4^{ème} paragraphe indique que je dois envoyer une copie du constat une fois les réparations faites.

Information sur Mme. SALGADO

- La gestionnaire de site a pris contact avec moi après une autre réclamation de ma part en juillet 2022 (une copie de la réclamation ci-dessous).
- La gestionnaire de site Mme. SALGADO ne m'a pas informée des procédures à suivre au moment de la signature du constat ni après, elle m'a dit juste oralement que Limoges Habitat s'occuperaient de tout et qu'il faudrait attendre deux mois.



Bonjour,

Je reviens vers vous concernant le problème d'infiltration d'eau.

J'ai réclamé une intervention pour ce problème depuis mars 2022, le gardien de l'immeuble est passé prendre des photos, mais aucune procédure de réparation n'a été lancée.

Les taches sur mon mur sont très visibles et les débris de peinture tombent régulièrement (photos en pièces joints).

Attente :

Quand est-ce que vous pourrez réparer ces infiltrations d'eau ?

Dans l'attente, veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Bien Cordialement

Locataire BALAHACHI

Remarque

- Limoges Habitat après signature et réception de mon constat, ne m'ont communiqué ni accusé de réception ni les procédures à suivre afin de gérer ce sinistre.

Changement d'assurance

- Un changement d'assurance a été effectué.
- Le nouveau contrat a pris effet le 17 octobre 2022.
- Ce changement d'assurance a été communiqué au gardien le 18 octobre 2022 afin de signer un nouveau constat.
- Le nouveau contrat a été actualisé sur le site de Limoges Habitat.

Important

Les procédures ont été suspendues avec Limoges Habitat concernant ce sinistre à cause des incohérences et du manque d'information, et reprendront dès la présentation des rapports concernant les faits précédents.

Attentes

1. Des courriers que Limoges Habitat m'avait envoyés stipulant les procédures à suivre afin de réparer ce sinistre.
2. Tout ce qui justifie leur inquiétude et leur engagement concernant ce sinistre depuis ma première réclamation autrement-dit depuis 2020 jusqu'à 2022.
3. Rapport de ce qu'ils ont fait auprès de leur assurance.
4. Limoges Habitat doit me présenter un rapport de l'expert justifiant que les dégâts ne se sont pas aggravés.
5. Un rapport concernant l'ensemble des passages de leur employés dans mon appartement.
6. Limoges Habitat doit m'expliquer et justifier chaque paragraphe du courrier précédent envoyé par Céline Denis.

PRESENTATION DE PLAINE



Bail, informations personnelles et pertes des dossiers

Quelques déroulements des faits

- En 2021, une demande de changement de bail a été effectuée par mon assistant social M. Johan May.
- M.BALAHACHI m'a cédé le logement situé au 14 Avenue Jean Gagnant 87000 Limoges appartement 32 au 9^{ème} étage (copie de la demande ci-dessous).

ACHI RAFION
Jean GAGNANT
LIMOGES

Au Directeur de
LIMOGES HABITAT

Limoges le 09/02/2021

Objet : Modification du bail du logement 32

Bonjour,

Je soussigné, M. BALAHACHI RAFION, domicilié au 14 AV Jean GAGNANT 87000 LIMOGES, (étage 9, Logement 32) déclare sur l'honneur être séparé de fait de mon épouse Siham BALAHACHI (née Siham LEKOUSSI) d'un commun accord pour des raisons professionnelles, moi ayant trouvé un emploi dans la région grenobloise et elle (mon épouse) ne pouvant me suivre ici Isère depuis le 1er février 2021.

Je souhaite en accord avec mon épouse et avec votre accord (Limoges Habitat) bien sûr qu'une modification soit apportée au contrat de location (bail) qui me lie à Limoges HABITAT afin que mon épouse Siham BALAHACHI (Siham LEKOUSSI) devienne la nouvelle titulaire du bail du logement 32 au 14 AV Jean GAGNANT à Limoges et de ce fait l'occupante légale de ce logement tout en assumant le loyer et les charges locatives.

Rafion BALAHACHI

Siham BALAHACHI
Siham LEKOUSSI

PRESENTATION DE PLAINE

- Limoges Habitat a perdu mes documents qui comportent les justificatifs afin de faire un changement de bail et me demande d'en refaire d'autres.
- Limoges Habitat n'a fait aucun changement de locataire (un nouveau bail à mon nom) et a fait un avenant à la place.
- J'ai plusieurs fois appelé Limoges Habitat pour réclamer le bail.
- Toutes mes informations à Limoges Habitat sont fausses (courrier ci-dessous).
- J'ai appelé plusieurs fois Limoges Habitat pour signaler ce problème.
- Un courrier a été envoyé à Limoges Habitat :

Siham LEKOUSSI
14 Avenue Jean Gagnant
87000 Limoges
06 66 86 17 64

Limoges Habitat
87000 Limoges

Limoges, le 03 novembre 2022

Objet : Modification de mes informations personnelles et bail à me transmettre.

Madame, Monsieur,

Je tiens par la présente à vous signaler que d'une part ma date de naissance enregistrée sur votre plateforme est incorrecte, voici ma date de naissance :

01 février 1987

Je tiens par la présente à vous signaler que mon nom de famille enregistré sur votre plateforme est incorrect, voici mon nom de famille :

Nom : LEKOUSSI
Prénom : Siham

D'autre part,

Je tiens par la présente à vous signaler que jusqu'aujourd'hui vous ne m'avez pas transmis une copie du bail à mon nom, et que vous m'avez transmis uniquement un avenant, alors qu'en 2021 nous avons demandé un changement de bail, pourriez-vous m'expliquer cette situation ?

En attendant une réponse de votre part, veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

LEKOUSSI Siham

La réponse de Limoges Habitat

➤ Second avenant.

 <p>Membre du groupe Alliance Offices Habitat</p>	<p style="text-align: center;">AVENANT AU CONTRAT DE LOCATION</p> <p style="text-align: center;">en date du 14 mai 2014</p>	<p style="text-align: right;">■ ■ ■</p>
<p>Entre les Soussignés:</p> <p>LIMOGES HABITAT, représenté par Madame Céline MOREAU, Directrice Générale, agissant es-qualityé, - d'une part, ET, Madame Lekouissi Siham -d'autre part.</p> <p>Suite à la demande présentée par Madame Balahachi Siham il a été convenu ce qui suit :</p> <p>ARTICLE 1 : La location du logement n° 32, 14 Avenue Jean Gagnant Cité : LES COUTURES 3EME GROUPE préalablement consentie à Madame Balahachi Siham, est établie au nom de Madame Lekouissi Siham à compter du 1^{er} décembre 2022. Il ne sera pas perçu de nouveau dépôt de garantie.</p> <p>ARTICLE 2 : Les autres dispositions du contrat de location demeurent inchangées.</p> <p style="text-align: center;">FAIT en trois exemplaires à LIMOGES, le vendredi 2 décembre 2022 lu et approuvé (1)</p> <p>Le LOCATAIRE</p> <p style="text-align: right;">LA DIRECTRICE GENERALE, Par délégation, Le Directeur Commercial</p> <p style="text-align: right;">Benjamin GOUTTEFANGEAS</p> <p style="text-align: center;"></p> <p>(1) le locataire écrira cette mention de sa main</p> <p>OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LIMOGES METROPOLE MEMBRE DU GROUPE ALLIANCE OFFICES HABITAT Siège social : 224, rue François Perrin - CS 90398 - 87010 LIMOGES CEDEX 1 Tél. : 05 55 43 45 00 / Fax : 05 55 43 45 11 / www.limogeshabitat.fr RCS Limoges 278 708 516 - SIRET 278 708 516 00028</p>		

Remarques

- Premier avenant depuis le 01 avril 2021.



AVENANT AU CONTRAT DE LOCATION

en date du 14 mai 2014

Entre les Soussignés:

LIMOGES HABITAT,
représenté par Madame Céline MOREAU, Directrice Générale, agissant
es-qualité,

ET,

Madame Balahachi Siham

- d'une part,
-d'autre part.

Suite au congé adressé par Monsieur Balahachi Rafion, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : La location du logement n° 32, 14 Avenue Jean Gagnant Cité : LES COUTURES 3EME GROUPE préalablement consentie à Monsieur Balahachi Rafion, est établie au nom de **Madame Balahachi Siham** à compter du **1er avril 2021**.
Il ne sera pas perçu de nouveau dépôt de garantie.

ARTICLE 2 : Les autres dispositions du contrat de location demeurent inchangées.

FAIT en trois exemplaires à LIMOGES, le 8 avril 2021
lu et approuvé (1)

Le LOCATAIRE

Lu et approuvé

La Directrice Clientèle,
Dorothée CHABAUDIE

(1) le locataire écrira cette mention de sa main

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LIMOGES MÉTROPOLE
Siège social : 224, rue François Perrin - CS 90398 - 87010 LIMOGES CEDEX 1
Tél. : 05 55 43 45 00 / Fax : 05 55 43 45 11 / www.limogeshabitat.fr / contact@limogeshabitat.fr
RCS Limoges 278 708 516 - SIRET 278 708 516 00028

Important

- Une fois j'ai reçu un appel de la sécurité sociale m'informant qu'ils avaient reçu une information de Limoges Habitat qui dit que je n'habite plus au 14 Avenue Jean Gagnant 87000 Limoges.
- Dans la semaine je me suis rendue chez Limoges Habitat pour signaler cette information.

Attentes

1. Une explication concernant la raison de ce second avenant alors qu'il s'agit de la même personne.
2. J'ai demandé le bail (le contrat de base) et non pas l'avenant. Je demande la raison pour laquelle ils refusent de m'envoyer une copie de mon bail à mon nom.
3. Des explications concernant la perte des dossiers.

Centre des Finances Publiques de Limoges

Taxe d'habitation inexacte

- J'ai reçu une taxe d'habitation pour mon F2.
- Sur la taxe d'habitation figure l'écrit : « Locaux taxés, appartement et dépendance ».
- J'ai rencontré un agent aux impôts, M. Cédric BOULANGER, en début décembre pour m'expliquer le contenu de cette taxe d'habitation car je ne possède aucune dépendance. Je n'ai loué qu'un appartement chez Limoges Habitat.
- Cet agent m'explique que l'erreur vient de Limoges Habitat, autrement dit, Limoges Habitat déclare que les appartements ont des dépendances ou des caves, ce qui n'est pas juste (comme mon cas).

PRESENTATION DE PLAINE



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Taxe d'habitation pour 2022
Contribution à l'audiovisuel public pour 2022 (supprimée)
Avis d'impôt

Vos références

Numéro fiscal (C) : 30 20 969 898 240
Référence de l'avis : 22 87 7043805 56

Département d'imposition : 870 HAUTE VIENNE
Commune d'imposition : 085 LIMOGES
Lieu d'imposition : 2660 14 AV JEAN GAGNANT

Numéro FIP : 870 44 73 8566047789 4
Numéro de rôle : 780
Date d'établissement : 17/10/2022
Date de mise en recouvrement : 31/10/2022

Identifiant service : 87044

Vos contacts

Par messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#)

Par téléphone
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

Sur place
au près de votre centre des finances publiques (horaires sur [impots.gouv.fr](#), rubrique « Contact »)
SIP LIMOGES
SAID 2EME SECTEUR
30 RUE CRUVEILHIER
BP 61003
87050 LIMOGES CEDEX 2

* (service gratuit + coût de l'appel)

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP LIMOGES
30 RUE CRUVEILHIER BP61003
87050 LIMOGES CEDEX 2

4351-007697-0031-2



LEKOUISSI SIHAM
14 AV JEAN GAGNANT
87000 LIMOGES

Somme à payer

224,00 €

Date limite de paiement : 15/12/2022

Montant de votre taxe d'habitation 224,00 €

Vous n'avez pas de contribution à l'audiovisuel public à payer.

Les modalités de paiement sont détaillées dans la notice de cet avis.

Flashcode

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv » pour payer par smartphone ou tablette.
Scannez ce code pour payer en espèces ou par carte bancaire auprès d'un buraliste ou partenaire agréé.



Plus d'informations dans la notice de cet avis.

Vous n'avez plus de contribution à l'audiovisuel public à payer suite à la suppression de la contribution à l'audiovisuel public cette année (d'un montant de 138 € en métropole et de 88 € dans les départements d'outre-mer).

Grâce à la réforme nationale de la taxe d'habitation, vous bénéficiez d'une réduction de 65 % de cet impôt.

Votre taxe d'habitation est donc de 224 €. Sans cette réforme, elle serait de 640 €.

Vous pouvez payer cette somme en utilisant le talon de paiement joint à la fin de l'avis.

THTI 1.5 21/10/2022 C-1-O-O-2-9

PRESENTATION DE PLAINE

OCCUPANT(S)					
Identifiant	Désignation		Nature	Revenu (RFR)	Parts - année
870447385660477894	LEKOUSSI SIHAM		S		
Taxe d'habitation 2022	Commune	Syndicat de communes	Intercommunalité	Taxe spéciale d'équipement	Taxe GEMAPI
Valeur locative brute	2240		2240		
Valeur locative moyenne	3645		3645		
A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S	<ul style="list-style-type: none"> • Général à la base % % • Personne à charge <ul style="list-style-type: none"> - Par personne rang 1 ou 2 pour personne(s) 15 % 15 % - Par personne rang 3 ou + pour personne(s) 15 % 15 % • Spécial à la base % % • Spécial handicapé 10 % 10 % 				
Base nette d'imposition	2240		2240		
Base nette après abattement dégressif					
Base nette après abattement 65 %	784		784		
Taux d'imposition 2022	19,48 %	%	8,84 %	%	%
Cotisations 2022	153		69		
Cotisations lissées					
Dont majo rés. secondaires					
Taux d'imposition 2021	19,48 %	%	8,84 %	%	%
Rappel cotisations 2021					
Variation en valeur					
Variation en pourcentage	%	%	%	%	%
LOCAUX TAXÉS : NOMBRE 0002					
RÉGIME P					
Identifiant	Nature	DF	AF	VL revalorisée	
0850075735X	APPARTEMENT		H	2214	
0850380216Z	DEPENDANCE		H	26	
					Frais de gestion + 2
					Montant de votre impôt 224

MESSAGES

Depuis 2021, et jusqu'à la suppression totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les parts communales et intercommunales sont versées à l'État. L'État assurera la compensation des collectivités.

- À la suite de la réforme de la taxe d'habitation, vous bénéficiez en 2022 de la nouvelle exonération (voir détails sur la notice).
- Il n'est pas possible d'édition l'évolution de vos cotisations.

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales (LPF), vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2023.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement, ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre et l'exploitation de vos droits en la matière, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ». Les informations recueillies pour la taxe d'habitation, la contribution à l'audiovisuel public, la taxe annuelle sur les logements vacants et la taxe d'habitation sur les logements vacants font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75727 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Des informations sur votre taxe d'habitation sont communiquées aux organismes visés par l'article L. 135 B du livre des procédures fiscales. Conformément à l'article L. 102 AE du LPF, un dispositif d'échanges avec les organismes mentionnés aux articles L. 411-2 et L. 481-1 du code de la construction et de l'habitation destiné à assurer l'imposition de la taxe d'habitation a été mis en place par la DGFIP (pour toutes informations, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet précitée.) Seules les personnes habilitées au sein de la DGFIP et les organismes susmentionnés auront accès à vos données qui sont conservées un an.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques où à l'adresse suivante : données-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

Modification de l'adresse postale

- Ce même jour, je me suis aussi plainte d'un changement d'adresse postale effectué sur mon espace personnelle.
- Je n'ai aucune idée d'où vient ce changement.
- Ce n'est pas moi qui ai rentré cette adresse que je ne connais pas.
- Personne n'est censé avoir mes coordonnées d'authentification.
- M. Cédric BOULANGER m'informe que ce changement est fait par un agent X après réception d'un courriel.

MES MOYENS DE CONTACT	
Adresse électronique validée	sihamlekouissi@gmail.com
Téléphone portable	+33 0666861764
Téléphone fixe	
Modifier	
Adresse postale	APPART B201 292 RUE JEAN MONNET 38330 MONTBONNOT-SAINT-MARTIN
Modifier	

Attentes

1. Un rapport expliquant cette taxe d'habitation.
2. Un rapport expliquant ce changement d'adresse.
3. Un rapport expliquant la présence du 2^{ème} local sur la taxe d'habitation.

Présence des cafards et des punaises de lit

Témoignage personnel

- Une présence très importante des cafards.
- Une présence très visible, écœurante et partout dans les appartements des taches d'insecticide.
- Un passage fréquent et irrégulier du désinsectiseur.
- L'obligation d'être présents dans les appartements à chaque passage.
- Parfois des odeurs de l'insecticide sont prégnantes dans l'immeuble.
- Les cafards sont aussi présents dans les couloirs des parties communes.
- Tout l'immeuble est envahi par les cafards.



Les avis de certains internautes sur Limoges Habitat

Maitre Claude

Se matin je vais voir un vieux copain de l'armé a la bastide rie Degas , je ne croyais pas voir cela dans ma ville si riche et si propre extérieurement bien sur , des Souris et des Blattes , quand je lui est dit mais faudrait le dire au gardien de l'immeuble ou a Limoges Habitat ou alors au maire de Limoges mais il faut faire quelque chose ils n'ont pas le droits de laisser les gents dans cette misère , ils en parlent depuis des mois et personne ne fait rien , je demande haut et fort se ne serait pas ca la pauvreté délaissé aux insectes et au nuisible .moi j'en appelle aux journaliste a faire quelque chose .

Adrien Monk

Je viens d'avoir ce jour au téléphone une personne à l'accueil pour un problème de voisinage, l'hôtesse au téléphone très désagréable, et me dit en gros que ce n'est pas son problème...bravo Limoges habitat.

italian motorsport

Dure à joindre tout en sachant que l'ont voit les gens beaucoup discuté lorsque l'on se déplacer,les loyers deviennent execif,ont payent des choses qui ne nous sont pas justifiés,6 mois de chauffage,tu payes pleins pot a l'année,chauffage coupé entre 21h et 6h,fuite d'eau dans le sol de la chaufferie , logement très mal isolé,gardien que l'ont payent mais qui passe au gré du vents,en clair le mieux c'est de partir

PAT Ber

pour toutes personnes qui veulent un appartement surtout et en connaissance de cause ne prenez pas limoges habitat ce sont des imcompetent

Turcciano

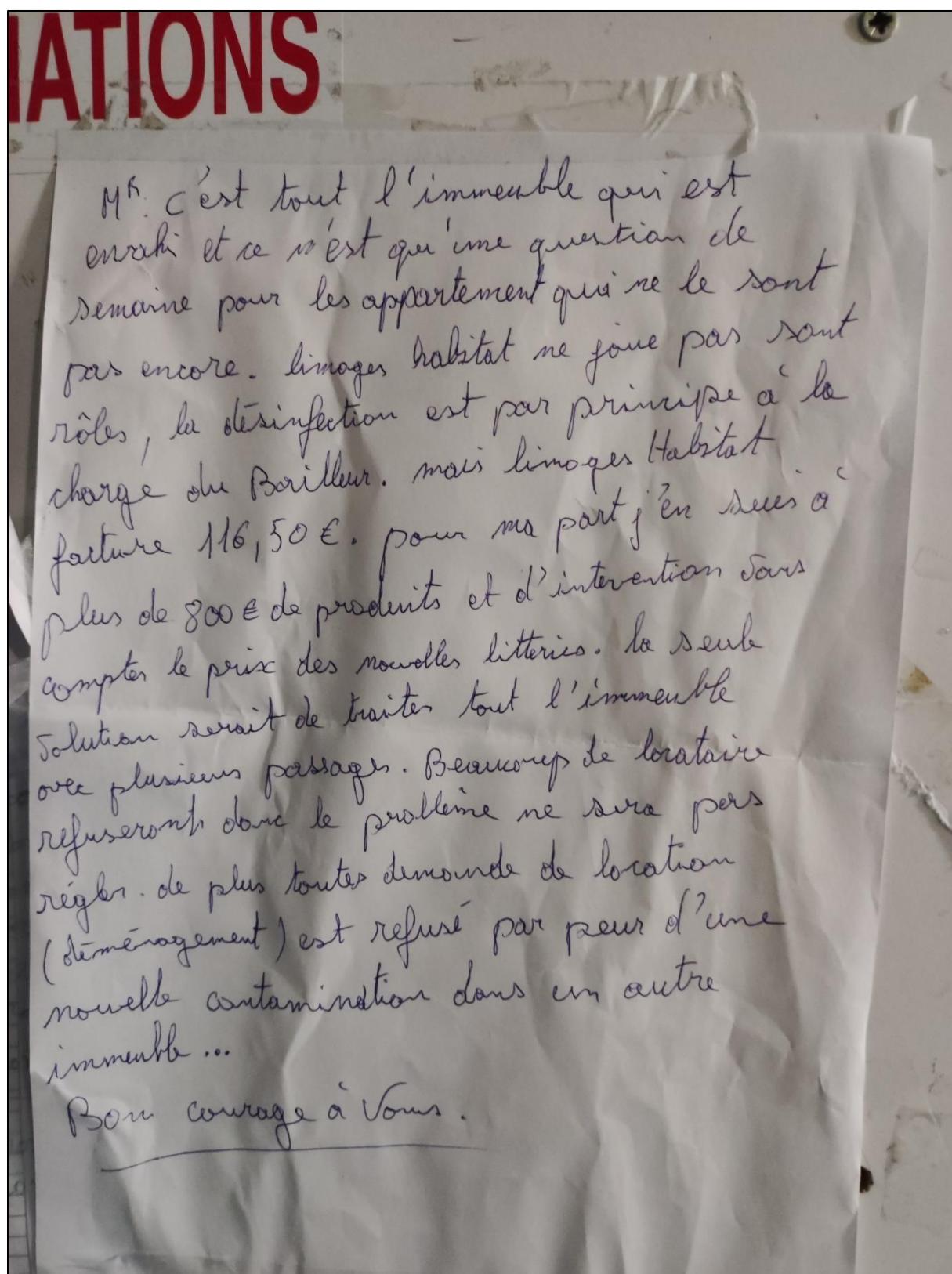
Tout leurs logements sont blindé de cafard et punaise de lit et des entrées très sale

Chevalier Christine

Organisme mal organisé, personnel incomptétent.

Si vous avez besoin d'eux, bon courage et beaucoup, beaucoup de patience.

Plainte d'un locataire



Attentes

1. Un rapport expliquant et décrivant les produits utilisés et pourquoi ça n'a aucun effet.
2. Un rapport expliquant le refus de relogement des personnes en situation délicate, par exemple le locataire qui avait des punaises de lit.
3. Un rapport expliquant pourquoi ils traitent les punaises de lit en présence des locataires, alors que les locataires doivent quitter les lieux et être relogés pendant la période de traitement, en général trois passages, autrement-dit avec un relogement de deux mois au minimum.
4. Un rapport qui résume les procédures à suivre et tout ce qui concerne les punaises de lit et les cafards.
5. Un rapport concernant ce locataire depuis son signalement de la présence des punaises de lit.
6. Un rapport sur le retour de ce locataire que lui-même doit faire afin de lui permettre d'exposer librement sa situation.
7. Un rapport expliquant la raison de cette saleté dans les immeubles.
8. Un rapport concernant les entretiens des immeubles et un bilan daté, concernant l'état annuel des immeubles, et la manière dont ils procèdent pour les entretenir.

Police Nationale de Limoges

Première venue des forces de l'ordre

Deux policiers sont arrivés chez moi un après-midi, ils m'ont informée qu'ils étaient appelés par des voisins pour du bruit, alors qu'il n'y avait aucun bruit. Les policiers n'ont rien constaté. Malgré cela, ils m'ont demandé de présenter ma carte d'identité et mon numéro de téléphone, qu'ils ont enregistré.

Deuxième venue des forces de l'ordre

En 2020, vers 23H00, alors que je dormais, un policier frappe violemment ma porte et me demande d'ouvrir la porte. J'ai appelé le commissariat national pour m'assurer que c'était vraiment la police qui frappait à ma porte, l'officier au téléphone me le confirme.

Je lui demande de rester avec moi au téléphone pendant que j'ouvre la porte, parce que j'avais peur.

J'ai raccroché le téléphone une fois la porte ouverte.

Les trois policiers et M. Rafion BALAHACHI sont entrés.

Pendant qu'un premier policier était en train de noter les coordonnées inscrites sur ma carte d'identité, dans la salle de bain (le salon n'ayant plus d'ampoule), et qu'une deuxième policière restait debout dans le salon, M.Rafion Balahachi et le troisième policier qui avait frappé ma porte se sont dirigés vers ma chambre.

A cet instant, j'ai entendu Rafion dire : « Qu'est-ce que je vais prendre ? » et le policier lui répondre : « Prends ça ». Puis Rafion est sorti de la chambre avec une valise dont il n'a pas vérifié le contenu. En réalité il y avait des T-Shirts de sport et non des vestes, comme il l'avait demandé auprès des forces de l'ordre.

Pendant que Rafion descendait par l'ascenseur, le troisième policier est descendu par les escaliers en disant : « Heureusement, il est parti à Grenoble ».

Plus tard dans la nuit, j'ai vu sur mon téléphone, un message du commissariat demandant de les rappeler.

J'ai à nouveau appelé le commissariat pour me plaindre de cette venue violente à 23H pour des vêtements.

Refus de dépôt de main courante

- Je me suis rendue le 12/03/2022 au commissariat National de Limoges.
- L'officier qui m'a accueillie a été très ferme avec moi.
- L'officier a croisé ses bras sur le bureau et me demande de raconter.
- Au cours du récit, le policier a déposé sa tête sur son bras gauche et s'est mis à rire.
- Quand cet officier a fini de me déstabiliser et de se moquer de moi, il m'a fait le résumé de ce que je lui avais dit.
- A la fin de cet entretien, l'officier m'informe que mon dépôt de main courante est refusé et que toute plainte sera refusée.
- J'ai quitté le commissariat, blessée, déçue et méprisée.
- Après quelques minutes, je décide d'appeler le même commissariat pour me plaindre de ce refus.
- J'ai reçu le premier officier qui m'a passé une officier femme à qui j'ai raconté ce qu'il s'était passé.
- Elle m'a dit qu'elle me passerait la personne qui avait refusé ma main courante.
- Elle me passe en réalité les urgences et non pas l'officier en question.
- J'ai parlé avec les urgences, qui m'ont entendue jusqu'à la fin et ont quitté l'appel, sans donner suite.

Refus d'intervention

Le 24 mars 2022, nous avons contacté le 17 car nous n'étions pas en sécurité après la réception du message mensonger de DESFORGES.M et tout ce qu'elle nous faisait vivre. La personne en ligne, un officier femme, sans chercher à connaître les raisons ou même notre adresse, refuse d'intervenir.

Nous avons informé l'officier que nous avions peur et nous ne pouvions pas rentrer chez nous. L'officier ne semblait pas intéressé et nous a fait comprendre que c'était à nous de choisir de rentrer ou non, mais que dans tous les cas ils n'allait pas intervenir.

Un second refus de dépôt de plainte

Après ce vécu traumatisant que l'officier de police m'avait fait vivre, cette fois-ci je fais une procuration à mon ami pour déposer mes plaintes.

Le 01 décembre 2022 au matin. Celui-ci rentre au commissariat en expliquant qu'il venait par procuration pour un amie. Les forces de l'ordre lui ont affirmé qu'ils ne pouvaient recevoir de plainte par procuration pour un ami.

Mon ami sort donc du commissariat et contacte le défenseur des droits qui à leur tour lui indiquent que l'on a le droit de déposer plainte par procuration pour un ami. Puis par mail, les défenseurs des droits nous suggèrent d'envoyer nos plaintes directement auprès du procureur de la République.

Attentes

1. Une explication sur leur refus d'enregistrer les mains courantes.
2. Une explication sur l'ensemble des interventions dans mon appartement.

Catherine Mauguien-Sicard

Demande de relogement de la locataire DEFORGES

Mme Siham LEKOUSSI
Les Coutures
14 Avenue Jean Gagnant
87000 Limoges
06.66.86.17.64
sihamlekoussi@gmail.com

À l'attention de Mme Catherine Maugien-Sicard
Présidente de Limoges Habitat

Et de
Mme Céline DENIS
Cheffe d'agence
224 Rue François Perrin
87000 Limoges

Limoges, le 11 décembre 2022

Objet : Relogement urgent de la fille et de la famille DESFORGES.

Mesdames,

Cela fait plusieurs mois, depuis 08/03/2022, que nous vous signalons un tapage diurne venant de l'appartement 33 situé à l'adresse, 14 Avenue Jean Gagnant 87000 Limoges, appartenant à la famille nommée Desforges.

Leur fille âgée de 3 ans et demi court presque toute la journée, trépigne et crie. Ce bruit résonne fortement chez moi ainsi que chez les voisins situés au-dessous de l'appartement 33. Plusieurs discussions avec la famille Desforges ont été entamées mais sans aucun résultat et la situation empire avec la croissance de la fille.

Leur fille souffre probablement d'une fragilité vitale, ce qui rend la situation très délicate pour la maman ainsi que pour les voisins.

Le relogement de la famille dans un environnement adapté à la situation de la fille et de la maman doit être l'une de vos préoccupations et de vos obligations. La famille Desforges, compte tenu de l'importance de son état, doit être relogée au rez-de-chaussée d'un immeuble correctement aménagé ou dans une maison correctement aménagée. Le deuxième choix serait la meilleure solution pour la tranquillité de tout le monde.

La situation est très urgente et tout retard entraînera des aggravations des relations sociales déjà conflictuelles et devenant de plus en plus complexes.

En attente d'une réponse de votre part, je vous prie d'agrérer, Mesdames, l'expression de mes salutations distinguées.

Siham LEKOUSSI

Réponse de Catherine Maugien-Sicard



N. Réf. : DG/2022/23022

Madame SIHAM LEKOUISSI
14, AVENUE JEAN GAGNANT
APPARTEMENT 32
87000 LIMOGES

Limoges, le 19 décembre 2022

Objet : Relogement urgent
de la fille et de la famille DESFORGES

Madame,

Je fais suite à votre courrier de réclamation du 11 décembre, dans lequel vous faites part de nuisances générées par la locataire du logement n°33 de votre entrée.

Sachez que si j'ai à cœur le bien vivre ensemble de tous les locataires de Limoges habitat, il appartient en effet à chacun de faire en sorte de le mettre en œuvre au quotidien.

La situation que vous décrivez est connue de l'agence centre de Limoges habitat dont dépend le secteur des Coutures, et il a été procédé à un rappel à l'ordre auprès de la famille mise en cause dans cette affaire de nuisances sonores.

Espérant que les relations entre locataires s'en trouveront apaisées, je vous prie d'agréer,
Madame, mes salutations distinguées.

La Présidente,

CATHERINE MAUGUIEN-SICARD



OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LIMOGES MÉTROPOLE
Siège social : 224, rue François Perrin - CS 90398 - 87010 LIMOGES CEDEX 1
Tél. : 05 55 43 45 00 / Fax : 05 55 43 45 11 / www.limogeshabitat.fr / contact@limogeshabitat.fr
RCS Limoges 278 708 516 - SIRET 278 708 516 00028

Remarques

- « J'ai » n'est pas du tout professionnel, compte tenu de l'importance du message, et va à l'encontre d'un pouvoir démocratique et partagé.
- Catherine Maugien-Sicard ne s'est donné même pas une seconde pour regarder mon dossier et le dossier de DESFORGES. Soit elle est au courant de ma situation et cela lui fait plaisir, soit elle n'a aucune idée sur ma situation et donc est incompétente pour ce poste, préférant ne pas se renseigner.

Attentes

1. Catherine Maugien-Sicard doit m'expliquer le deuxième paragraphe que je trouve trop personnel.
2. Catherine Maugien-Sicard doit me présenter un justificatif de ce rappel à l'ordre, daté.
3. Catherine Maugien-Sicard doit m'expliquer pourquoi je n'étais pas informée de ce rappel à l'ordre car rien n'a changé.
4. Catherine Maugien-Sicard doit me présenter tous les rapports concernant la situation de mes requêtes depuis le 08 mars 2022.

Classeurs électroniques chez Limoges Habitat

Courriel envoyé à Catherine Mauguien-Sicard

siham lekouissi <sihamlekouissi@gmail.com>

jeu. 5 janv. 10:41
(il y a 1 jour)

À catherine.mauguien-sicard

Madame,

En début de l'année 2021, M. BALAHACHI, l'ancien occupant de mon appartement situé au 14 Avenue Jean Gagnant 87000 Limoges, avait fait une demande de modification de bail autrement-dit un transfert de bail et que je sois la seule occupante de cet appartement.

Vos services, après deux pertes de mes dossiers administratifs, finissent par me répondre et m'envoyer un avenant et non pas un bail.

Cela fait plusieurs mois que je réclame l'original de mon bail ou au moins une copie conforme de mon bail.

Mme Germano, hier le 04 janvier 2023 au téléphone, m'informe qu'ils ne peuvent pas me transmettre mon bail car il n'était jamais enregistré et qu'il est présent juste sous format papier. Une autre personne de Limoges Habitat m'informe aussi que le bail est archivé dans des classeurs électroniques.

Limoges Habitat ne peut pas accéder à cette archive car il manque une "pièce" qui n'est pas référencée en France et qui doit être livrée de l'Allemagne et il faut toute une procédure pour y accéder.

Des questions m'interpellent :

1. Comment est-il possible d'archiver un bail pour un locataire qui est toujours là et qui occupe toujours le même appartement ?
2. Selon vous, qu'est-ce qu'un archivage de document ?

3. Comment est-ce possible d'avoir des documents qui ne sont pas enregistrés dans la base de données ?
4. Comment est-il possible de ne pas enregistrer le bail dans la base de donnée ?
5. Comment est-ce possible de créer des avenants depuis un original inaccessible ?
6. Pourriez-vous me décrire ces classeurs électroniques ?
7. Pourquoi êtes-vous en possession des classeurs électroniques ?
8. Quelle est la procédure pour accéder à ces classeurs électroniques ?
9. Pourquoi n'êtes-vous pas en possession d'une solution manuelle ?
10. Depuis quand la "pièce" est-elle endommagée et depuis quand avez-vous passé la commande à l'Allemagne ?

Je vous prie de bien vouloir répondre à chacune de mes questions.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.

--

Bien Cordialement

Mme Siham LEKOUSSI

Remarque

- Aucune réponse à ce courriel.

Attentes

1. Limoges Habitat doit m'expliquer le refus de délivrance de mon bail et l'histoire de ses classeurs électroniques.

Témoignage

J'habite au 14 avenue Jean Gagnant et je suis hébergé par Mme Siham LEKOUSSI.

La santé de Siham se dégrade, comme l'atteste le certificat médical, au fur et à mesure que l'on supporte les bruits de course, de trépignements et de cris. Ces bruits sont corrélés à la présence de la petite fille, une semaine sur deux, depuis la séparation, du moins géographique, des parents.

Nous sommes accablés par le fond de la réponse de Madame MAUGUIEN-SICARD au sujet d'un relogement en faveur de la famille DESFORGES : "Sachez que si j'ai à cœur le bien vivre ensemble de tous les locataires de Limoges Habitat, il appartient en effet à chacun de faire en sorte de le mettre en œuvre au quotidien".

Or ici il ne s'agit plus de vivre-ensemble, mais de logement inclusif, à l'image de l'école inclusive, qui se doit de s'adapter à tous ses élèves, et ce n'est pas aux élèves de s'adapter en leur imposant un vivre-ensemble dont l'échelle est moindre par rapport au principe de l'école inclusive, ou bien dans ce cas par rapport au logement inclusif.

Dans le même contexte, je suis témoin de réponses inciviles, d'insultes de la part de la famille DESFORGES qui ne traduisent pas du tout une volonté de vivre-ensemble. Je suis également témoin des plaintes des habitants qui logent en dessous de l'appartement de la famille DESFORGES : une mère non francophone avec son enfant qui VA A L'ECOLE et qui apprend la langue française, mais qui est trop jeune pour cerner le problème et s'exprimer pour se défendre. Ils sont tous les deux contraints d'accuser les coups de pieds donnés sur leur porte la nuit quand ils osent exprimer leur mécontentement auprès de la famille DESFORGES. Je n'ose pas imaginer le bruit ambiant à leur étage lorsque je l'entends dans l'appartement à côté.

D'après les forces de l'ordre, il s'agit d'un problème de civisme. Ils refusent de prendre la moindre main courante, ce qui leur est pourtant obligatoire d'après l'article 15.3 du code de procédure pénale. Selon eux, c'est Limoges Habitat qui doit gérer ce "problème de civisme". Quant au personnel de Limoges Habitat, ils nous affirment qu'une plainte doit être déposée auprès de la police.

Toutefois la négligence de Limoges Habitat ne s'arrête pas là. Depuis un certain temps, Mme LEKOUSSI demande le bail qui lui revient de droit, mais qui, selon les dires de Limoges Habitat, serait inaccessible car rangé dans le classeur électronique que l'on ne peut ouvrir qu'avec une pièce venant d'Allemagne.

Notre logement est aussi le triste théâtre dont la scène se délabre au fur et à mesure des infiltrations d'eau, qui détruisent peu à peu le mur jouxtant la façade de l'immeuble, et qui reflète la mauvaise gestion des fonds économiques de Limoges Habitat.

Quelle est donc la raison de cette méprise envers les locataires ?

Edouard GAUDIN

Conclusion

Le plus important pour Limoges Habitat est la construction de nouveaux bâtiments et l'encaissement du loyer à la fin de chaque mois.

Ce que les locataires subissent ne les intéressent pas. Aucune communication professionnelle n'est établie entre Limoges Habitat et les locataires. Malgré leurs nombreuses réclamations, aucun accompagnement sérieux n'est envisagé, par exemple dans le cas d'un sinistre. Ils prennent tout à la rigolade et à la légère pendant que les locataires se plaignent et souffrent.

La seule réponse que nous pouvons entendre de Limoges Habitat face à cette incomptence est : « les locataires se sentent agressés, c'est pour cela qu'ils sont en colère ». Il est inadmissible d'entendre de telles réponses venant des bureaux des soi-disant professionnels.

Mes requêtes (sans oublier celle de 2020) ont débuté par un signalement des objets encombrants présents et gênant ma porte. Limoges Habitat nous demandait d'appeler la police, mais comment est-il possible de faire intervenir les forces de l'ordre pour gérer des objets encombrants présents dans les parties communes d'un immeuble ? A chaque fois que j'appelle Limoges Habitat ils me disent « Nous ne sommes pas la police. » laissant le voisin mis en cause pratiquer sa propre loi alors que c'est à Limoges Habitat d'assumer d'abord ses responsabilités.

Comment est-ce possible qu'un employé fasse comprendre à un locataire qu'il peut déposer les objets encombrants et dise au plaignant que c'est interdit, et quand le problème dégénère il leur demande de s'affronter ?

Nous constatons beaucoup de désordre chez Limoges Habitat qui entraîne une réelle dégradation de ma santé.

Avec cette entreprise, les requêtes doivent être traitées depuis le début, nous ne pouvons pas aller plus loin, alors que ça ne va pas depuis le départ.

Annexes

CAF de Limoges

Ce dossier présente des incohérences que la CAF doit m'expliquer par écrit, en me présentant tous les justificatifs nécessaires.

Premier cas

ADRESSE	
LOGEMENT 32 ETAGE 9 BATIMENT G 14 AVENUE JEAN GAGNANT 87000 LIMOGES FRANCE Depuis le 14 mai 2014	

⚠ Ce dossier est clôturé, vous avez un accès limité aux fonctionnalités de l'Espace Mon Compte. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter > votre Caf.

MES PAIEMENTS ET MES DROITS

Mon dernier paiement
le 05/04/2022
903,60 €
[Voir le détail >](#)

Mon quotient familial : Indisponible

[Télécharger ma dernière attestation](#) [Télécharger mon relevé de compte de mars](#)

Dossiers actifs Anciens dossiers

Votre dossier à la Caisse d'Allocations familiales de la Haute-Vienne
De Juin 1980 à Avril 2022 [Accéder au dossier >](#)

Remarques

- Le dossier CAF est ouvert de juin 1980 à avril 2022.
- Juin 1980 est la date de naissance de M. BALAHACHI.
- M. BALAHACHI a marqué qu'il occupe l'appartement depuis le 14 mai 2014.
- La CAF avait clôturé mon dossier en avril 2022.

Deuxième cas

SITUATION FAMILIALE 	SITUATION PROFESSIONNELLE 
MR RAFION BALAHACHI né le 1 juin 1980 marié depuis le 30 mars 2019 Avec MME SIHAM LEKOUISSI née le 1 février 1987	MR RAFION BALAHACHI Activité salariée  Depuis le 1 septembre 2020 MME SIHAM LEKOUISSI Chômage Depuis le 18 mars 2021
ENFANTS ET AUTRES PERSONNES 	
CHARMIDINE MAHAMOUDA , né le 25 janvier 1990, départ du foyer le 1 juin 2009	
DÉCLARER UNE GROSSESSE 	DÉCLARER UNE NAISSANCE 
ADRESSE 	ADRESSE MAIL ET TÉLÉPHONES 
LOGEMENT 32 ETAGE 9 BATIMENT G 14 AVENUE JEAN GAGNANT 87000 LIMOGES FRANCE Depuis le 14 mai 2014	Mail : lekouissiham@gmail.com Téléphone 1 : 06 66 86 17 64 Téléphone 2 : A communiquer

Remarque

- Je ne connais pas cette personne CHARMIDINE MAAHMOUDA présente sur mon compte.
- CHARMIDINE MAAHMOUDA aurait quitté le foyer le 1^{er} juin 2009 alors que je remarque bien que l'appartement a été occupé par M. BALAHACHI le 14 mai 2014.
- M. BALAHACHI m'avait informée qu'il ne possède aucun contrat de cet appartement situé au 14 Avenue Jean Gagnant 87000 Limoges, ce que je trouve étonnant.

Comptes CAF

Premier compte

CAF <https://connect.caf.fr/connexionappli/dist/?forceReload=2021122...>

HISTORIQUE

-  01/12/2022
Dernière connexion
-  01/12/2022
Validation des Conditions Générales d'Utilisation
-  29/04/2022
Adresse email enregistrée : lekouissisiham@gmail.com
-  28/04/2022
Numéro de téléphone enregistré : 0666861764
-  08/02/2022
Nouveau mot de passe
-  10/10/2021
Création de compte

[Retour](#)

1 sur 1 01/12/2022, 11:24

Second compte

CAF

<https://connect.caf.fr/connexionappli/dist/?forceReload=2021122...>

HISTORIQUE

-  01/12/2022
Dernière connexion
-  01/12/2022
Validation des Conditions Générales d'Utilisation
-  01/12/2022
Nouveau mot de passe
-  01/12/2022
Adresse email enregistrée : sihamlekouissi@gmail.com
-  07/02/2022
Création de compte
-  07/02/2022
Numéro de téléphone enregistré : 0666861764

[Retour](#)

Remarques

- Je remarque la création de deux comptes CAF qui possèdent les mêmes informations sauf la partie historique qui est différente.
- La CAF m'avait expliqué que les comptes ont été créés sur internet.
- Je n'ai jamais créé un compte sur internet pour accéder à mon espace personnel CAF, j'utilise toujours les identifiants de M. BALAHACHI.
- Depuis 2019, M. BALAHACHI et moi nous nous connectons sur le compte de M. BALAHACHI, c'est ce que la CAF nous a expliqué.
- Le compte ouvert en date du 10/10/2021 est le compte de M. BALAHACHI sur lequel je me connecte depuis 2019 ; je remarque qu'il a été créé le 10/10/2021.
- Le compte ouvert en date du 07/02/2022 est censé être le mien (d'après les dires d'un agent de la CAF) mais je n'ai jamais créé de compte sur internet.
- Je me suis connectée sur le second compte, pour la première fois, quand je me suis présentée à la CAF en décembre 2022 pour signaler ce problème (la date de création du premier compte et l'utilisation de l'adresse courriel sihamlekouissi@gmail.com par un autre compte, que j'ignorais à cet instant). C'est l'agent à la CAF qui m'avait indiqué les procédures à suivre afin de visualiser ce compte.

Problèmes informatiques chez Limoges Habitat

Le site web et l'extranet (l'espace personnel) sont mal conçus.

Rubrique Mes réclamations

- **Sur l'extranet :**

Il y a la possibilité d'envoyer juste le texte avec accusé de réception.

Il n'est pas possible de joindre des fichiers ; lorsqu'on joint un fichier au texte, aucun accusé de réception n'est reçu et aucun message informant de son envoi.

- **Sur le site internet :**

Possibilité d'envoyer le texte et joindre des fichiers.

Aucun accusé de réception n'est reçu.

Aucun récapitulatif de l'envoi n'est reçu.

Rubrique Mes loyers

- **Le bouton payer :**

Ce bouton est toujours actif et opérationnel même si le paiement est fait.

Par erreur, le locataire peut payer plusieurs fois le même loyer.

La phrase « ou partiellement » ne doit pas apparaître si le locataire a payé l'intégralité du loyer.

Si le locataire paie une partie du loyer, le formulaire doit être capable de lui afficher le reste à payer en rouge au lieu de la phrase « Payé (ou partiellement) » en vert.

Le montant à payer et l'avertissement sont visibles plusieurs jours même si le paiement est fait. Normalement le bouton doit être grisé et un message en vert doit indiquer au locataire que le paiement a été effectué. Sinon le message « partiellement payé » doit être affiché avec le montant restant directement après la validation de l'opération de paiement.

Quittance	Montant		
Vos échéances de decembre 2022	375,89€	Payer	✓ Payé (ou partiellement)

Rubrique Mes informations

Concernant l'assurance, la seule information publiée est juste sa date de fin.

Aucune possibilité de visualiser ni de télécharger le document transmis à Limoges Habitat.

Par erreur le locataire peut envoyer un autre document, car il n'y a aucune possibilité de vérifier si c'est le bon ou pas.

Le bouton « actualiser » nous permet de transmettre un nouveau document.

Le document Test.docx est grisé aucune possibilité de le visualiser avant l'envoi.

Date de Fin d'Assurance 30/09/2023 Actualiser

Nouvelle attestation d'assurance

Votre attestation actuelle : 30/09/2023

Nouvelle date de fin d'assurance : 01/01/2020

Justificatif : Choisir un fichier Test.docx

Envoyer

Rubrique Ma « Documenthèque »

Cette rubrique doit présenter tous les documents concernant ma location.

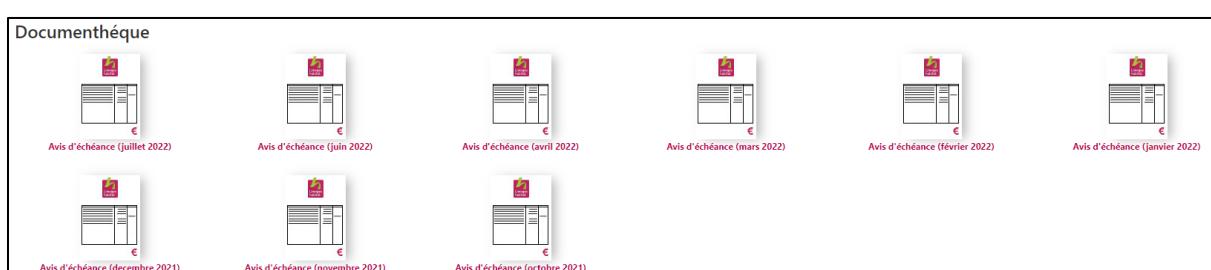
Aucune présence du bail, du règlement intérieur, ni de tous les documents concernant ma location.

Aucune trace des quittances depuis avril 2021.

Aucune trace de mes réclamations.

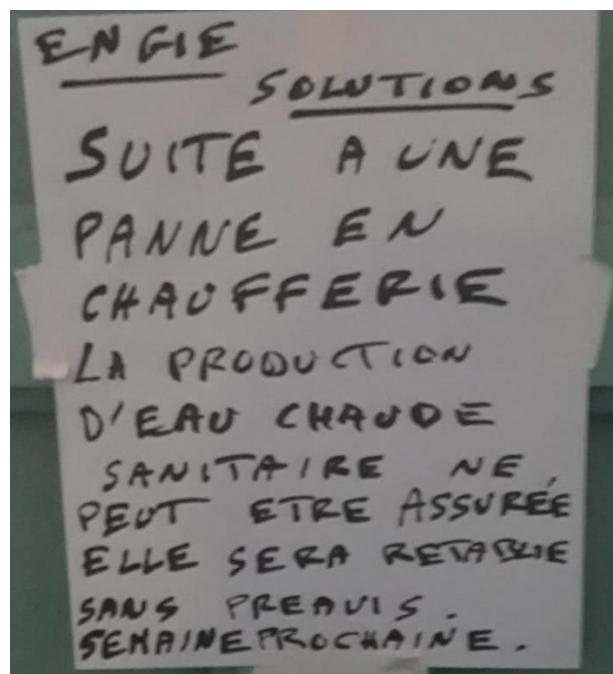
Plusieurs quittances manquent.

Le mot « Documenthèque » fait partie de leur néologisme.



ENGIE Solutions Coupure d'eau chaude

ENGIE Solutions a coupé l'eau chaude depuis le vendredi 20 janvier jusqu'au 23 janvier 2023, sans avertissement. Nous avons trouvé sur la face intérieure de la porte d'entrée de l'immeuble un papier non professionnel, non daté, ni signé, ni nommé.



Remarque

Je ne connais pas ENGIE Solutions car Limoges Habitat gère tous mes paiements et tout ce qui concerne l'eau.

Important

En 2020 un agent s'est présenté dans mon appartement sans aucun communiqué préalable, me demandant de mesurer la température de l'appartement. Depuis 2018 jusqu'aujourd'hui c'est la seule fois qu'un agent intervient pour une telle mesure.

Fin du rapport